

OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

RAPPORT
DE LA DOUZIÈME REUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Istanbul, 11-13 mai 1996

**Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, mai 1996**

ADRESSE:
Bureau de Coordination du COMCEC

Necatibey Cad. 108
Ankara - Turquie

Tel : 90-312-231 97 40
Tlx : 4210 10 DPT TR
Tifax : 90-312-232 10 66

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Rapport de la douzième Réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique.....	7
Liste des documents examinés à la douzième Réunion du Comité de suivi du COMCEC.....	21

A N N E X E S

I.	Liste des participants à la douzième Réunion du Comité de suivi.....	27
II.	Message de S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.....	39
III.	Discours d'ouverture de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Président du Comité de suivi.....	43
IV.	Discours de S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de la Conférence islamique.....	51
V.	Ordre du jour de la douzième Réunion du Comité de suivi du COMCEC.....	59
VI.	Rapport de base du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique.....	63
VII.	Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur la mise en oeuvre du nouveau Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI.....	95

VIII.	Projet d'ordre du jour de la douzième Session du COMCEC.....	101
IX.	Discours de clôture de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie et Président du COMCEC.....	105

**RAPPORT
DE LA DOUZIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI
DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE
ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

(Istanbul, 11-13 novembre 1996)

Original : Anglais

**RAPPORT
DE LA DOUZIEME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

(Istanbul, 11-13 mai 1996)

1. La douzième Réunion du Comité de suivi du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue du 11 au 13 mai 1996, à Istanbul, République de Turquie.

2. Ont participé à la Réunion, les représentants des Etats membres suivants du Comité:

République de Turquie	(Président)
Royaume d'Arabie Saoudite	(Vice-président, membre permanent)
Etat de Palestine	(Vice-président, membre permanent)
Etat du Koweit	(Vice-président, représentant la région arabe)
République d'Indonésie	(Vice-président, représentant la région asiatique)
République d'Ouganda	(Vice-président, représentant la région africaine)

OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

- Royaume du Maroc (Vice-président, Président en exercice de la Conférence islamique au Sommet)
- République islamique du Pakistan (Rapporteur)
- République arabe d'Egypte (Membre du Bureau précédent)
- République islamique d'Iran (Membre du Bureau précédent)
- République du Cameroun (Membre du Bureau précédent)

3. Ont également pris part à la Réunion les représentants du Secrétariat général et des organes subsidiaires et institutions affiliées suivants de l'OCI:

- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Institut islamique de technologie (IIT)
- Banque islamique de développement (BID)
- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)
- Fédération des consultants des pays islamiques (FCPI)
- Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA)

Ont pris part à la Réunion en qualité d'observateur les représentants du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (CCG), de l'Organisation de coopération économique (OCE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

(Une copie de la liste des participants figure en Annexe I).

Séance d'ouverture

4. La Réunion a été ouverte par S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie.

5. Dans son message adressé à la Réunion, S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, évoquant les onze années d'existence du COMCEC, a attiré l'attention sur les conditions complexes qui se sont créées après l'ère de la guerre froide. S.E. Süleyman DEMIREL a noté avec satisfaction que la nouvelle Stratégie et le nouveau Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OCI étaient bien adaptés aux exigences des nouvelles tendances mondiales. Le Président a ensuite souhaité au Comité plein succès dans l'importante mission qui lui est dévolue.

(Une copie du texte du message de S.E. Süleyman DEMIREL figure en Annexe II).

6. S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie, a ensuite pris la parole. Il a souhaité la bienvenue à Istanbul aux délégués et a rappelé qu'avec la fin de l'ère de la guerre froide, les voies et moyens de la coopération économique internationale ont subi d'importantes transformations aux conséquences nombreuses sur les pays membres. Il a mis l'accent sur l'évolution positive de l'économie mondiale. Il a ensuite indiqué qu'il sera tenu compte de l'expérience acquise à l'échelle internationale en matière de coopération économique régionale dans la mise en oeuvre du Plan d'action.

(Une copie du texte du discours de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ figure en Annexe III).

7. S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a ensuite pris la parole. Il a exprimé sa gratitude à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, ainsi qu'au gouvernement de la Turquie pour l'intérêt et l'engagement constants dont ils font preuve concernant la promotion de la coopération économique et commerciale entre les pays membres. Le Secrétaire général adjoint a également exprimé ses remerciements et sa satisfaction pour les excellentes dispositions prises pour la réunion.

(Une copie du texte du discours de S.E. Ousman N.R. OTHMAN figure en Annexe IV).

8. Les Chefs de délégation de l'Etat du Koweït, de l'Etat de Palestine, de la République islamique d'Iran, de la République d'Ouganda et de la République d'Indonésie ont également pris la parole. Les Chefs de délégation ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, et au gouvernement de Turquie pour l'intérêt constant qu'ils témoignent à la coopération économique entre les pays membres. Ils ont également remercié le gouvernement de Turquie pour l'excellente organisation de la Réunion. Soulignant l'importance des changements cruciaux survenus dans le monde sur les plans politique et économique, les Chefs de délégation ont mis l'accent sur la nécessité urgente d'encourager la solidarité entre les pays membres et de prévoir les voies et moyens de promouvoir une coopération fondée sur des projets concrets et réalistes.

9. Les séances de travail de la Réunion ont, par la suite, été présidées par S.E. Timuçin SANALAN, Sous-secrétaire adjoint de l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie.

10. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Comité a constitué un Comité de rédaction à composition non-limitée, sous la présidence du Rapporteur, S.E.

l'Ambassadeur Inam UL-HAQUE, Chef de la délégation de la République islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour, tel qu'adopté par le Comité, figure en Annexe V).

Rapport du Secrétariat général de l'OCI

11. Au point 3 de l'ordre du jour, S.E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a présenté le rapport de base du Secrétariat général, dont la synthèse a ensuite été faite par l'Ambassadeur N. DIALLO, Directeur du Département des affaires économiques de l'OCI qui a souligné les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des résolutions du COMCEC relatives aux points de l'ordre du jour.

12. Le Comité a pris note du rapport du Secrétariat général et a exprimé ses remerciements pour sa préparation.

13. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'offre de la République islamique d'Iran d'accueillir la réunion ministérielle sur les télécommunications du 8 au 11 juillet 1996, à Téhéran.

14. Le représentant de la FAO a informé la réunion que le Sommet mondial de l'alimentation se tiendra du 13 au 17 novembre 1996, à Rome. Le Comité a exprimé ses remerciements au représentant de la FAO pour son exposé et est convenu d'engager les pays membres de l'OCI à participer activement à ce Sommet.

15. Le Comité a pris note avec satisfaction que la sixième Foire commerciale islamique se tiendra du 22 au 27 octobre 1996, à Jakarta, République d'Indonésie, et que la septième Foire commerciale islamique se tiendra en 1998, au Liban, en

coopération avec le CIDC, la CICI et autres institutions concernées. Le Comité a exhorté les Etats membres à participer à ces foires.

16. Le Comité s'est félicité que la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI), en coopération avec la chambre indonésienne du commerce et de l'industrie, organisera du 21 au 23 octobre 1996, à Jakarta, la troisième Réunion des secteurs privés des Etats membres de l'OIC. Le Comité a prié instamment les pays membres de consentir les efforts qui s'imposent pour assurer la participation effective des représentants de leur secteur privé à cette réunion.

17. Le Comité a accepté l'offre de l'Institut turc de normalisation d'accueillir, les 3 et 4 septembre 1996, à Istanbul, la Réunion du groupe d'experts sur la normalisation chargé de finaliser le projet de Statuts de l'Organisation de normalisation et de métrologie des pays islamiques (ONMPI). Le Comité est convenu de soumettre, par le biais du Secrétariat général de l'OIC, le projet révisé de statuts à la douzième Session du COMCEC pour examen.

(Le texte du rapport de base du Secrétariat général figure en Annexe VI).

Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC

18. Au point 4 de l'ordre du jour, S. E. Ousman N.R. OTHMAN, Secrétaire général adjoint de l'OIC, a présenté un rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action. S.E. l'Ambassadeur DIALLO, Directeur des affaires économiques de l'OIC, a ensuite présenté le rapport et a fait un compte rendu sur la préparation et l'adoption de la nouvelle Stratégie et du Plan d'action par le COMCEC, entérinés à la septième Conférence islamique au sommet.

19. Le Comité s'est félicité de la proposition de la République arabe d'Egypte de tenir deux réunions sectorielles de groupes d'experts sur les thèmes "Alimentation, Agriculture et Développement rural" et "Transport et Communications" avant la douzième Session du COMCEC.

20. Le Comité s'est également félicité de l'offre de la République islamique du Pakistan d'accueillir la Réunion sectorielle de groupe d'experts sur le "Commerce extérieur" au cours du dernier trimestre de 1996.

21. Le Comité a indiqué que les dates et lieux des réunions sectorielles devant se tenir en République arabe d'Egypte et en République islamique du Pakistan seront communiqués aux Etats membres par le biais du Secrétariat général.

(Une copie du rapport du Secrétariat général de l'OCI sur la mise en oeuvre du Plan d'action figure en Annexe VII).

Rapport d'activité de la BID sur les activités de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation

22. Au point 5 de l'ordre du jour, le représentant de la BID a exposé les activités de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation sous l'égide de la BID et a indiqué qu'un exposé plus détaillé sera fait à la douzième Session du COMCEC sur la question. La Société étant devenue opérationnelle, le Comité est convenu qu'à l'avenir, les rapports sur les activités de la Société devront être soumis directement au COMCEC.

23. Le Comité a exprimé ses remerciements et sa satisfaction à la BID pour les efforts qu'elle déploie en vue de finaliser cet important projet du COMCEC, et a appelé les pays membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier les Statuts de la Société et à souscrire à son capital.

Préparation pour l'échange de vues sur l'Expérience des Etats membres de l'OCI en matière de privatisation organisé durant la douzième Session du COMCEC

24. Au point 6 de l'ordre du jour, le Bureau de coordination du COMCEC a présenté un document de travail sur l'organisation des réunions d'échange de vues.

25. Le Comité a recommandé que des documents de base soient présentés par les organisations concernées de l'OCI et autres organisations internationales sur la question.

26. Le Comité a noté avec satisfaction que le Centre d'Ankara, en coopération avec la Commission de privatisation du Pakistan, organisera un atelier sur la privatisation avec la participation d'experts des pays membres, les 5 et 6 octobre 1996, à Islamabad. Le Comité est d'avis que le rapport du Centre d'Ankara sur cet atelier pourrait constituer un apport utile à la réunion d'échange de vues qui se tiendra au cours de la douzième Session du COMCEC.

27. Le Comité a estimé que les éléments de base sur lesquels sera axée la réunion d'échange de vues devraient être fournis par les pays membres eux-mêmes.

28. Le Comité est également convenu que les conclusions des réunions d'échange de vues soient insérées dans le rapport de la douzième Session du COMCEC. Le Comité a prié les Etats membres, les institutions concernées de l'OCI et les autres institutions internationales, d'adresser au Secrétariat général le texte des exposés qu'il présenteront à ce sujet, ainsi que les études, rapports et documents, deux mois avant la douzième Session du COMCEC. Un résumé analytique des rapports doit également être présenté à la Réunion.

29. Le Comité a demandé au Secrétariat général de prendre les dispositions nécessaires, en collaboration avec le Bureau de coordination du COMCEC et autres institutions concernées de l'OCI, pour assurer un échange de vues approfondi et efficace sur la question.

30. Le Comité a décidé de soumettre les propositions suivantes comme thèmes de l'échange de vues devant avoir lieu au cours de la treizième Session du COMCEC:

- a) Conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des pays membres.
- b) Mesures visant à la stabilité économique et réformes structurelles dans les pays membres.
- c) Développement des ressources humaines pour une croissance économique et un développement soutenus dans les pays membres.
- d) Promotion des petites et moyennes entreprises face à la globalisation et à la libéralisation

31. Le Comité a en outre estimé que d'autres propositions pourraient être soumises par les Etats membres à la douzième Session du COMCEC.

Projet d'Ordre du jour de la douzième Session du COMCEC

32. Au point 7 de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de l'ordre du jour de la douzième Session du COMCEC devant se tenir du 2 au 5 novembre 1996, à Istanbul.

33. Le Comité a approuvé le projet d'ordre du jour et a décidé de le transmettre aux Etats membres par le biais du Secrétariat général de l'OCI.

(Une copie du projet d'ordre du jour de la douzième Session du COMCEC tel qu'adopté par le Comité figure en Annexe VIII).

Séance de clôture

34. A la séance de clôture, présidée par S.E. Ufuk SÖYLEMEZ, Ministre d'Etat de la République de Turquie pour les affaires économiques, le Comité a adopté son rapport et ses annexes. Le Comité a prié le Secrétariat général de l'OCI de communiquer ce rapport aux Etats membres et de le soumettre à la douzième Session du COMCEC.

35. Le Comité a demandé au Président d'adresser un message à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC. Dans ce message, le Comité a exprimé sa profonde gratitude et sa haute considération à l'endroit de S.E. Süleyman DEMIREL pour l'accueil cordial et la généreuse hospitalité dont les délégués ont été l'objet.

36. S.E. Edmond MOAMPEA MBIO, Secrétaire d'Etat pour le commerce et l'industrie de la République du Cameroun, a prononcé un discours au nom des délégués. Dans son discours, S.E. MOAMPEA MBIO a exprimé ses remerciements sincères au gouvernement et au peuple de Turquie pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité réservés aux délégués au cours de leur séjour à Istanbul. Il a en outre remercié le Président de la Réunion et l'ensemble du personnel d'appoint pour l'excellente organisation de la Réunion.

37. Dans son discours de clôture, S.E. Ufuk SÖYLEMEZ a exprimé ses remerciements aux délégués pour leur précieuse contribution et leur esprit de coopération. S.E. Ufuk SÖYLEMEZ a également remercié le Secrétariat général, ainsi que les organes subsidiaires et les institutions affiliées de l'OCI, pour leur contribution. Il a déclaré que les recommandations issues des délibérations sont de

OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

nature à favoriser une coopération plus étroite entre les pays membres. Mettant l'accent sur la nécessité de créer des mécanismes plus efficaces pour promouvoir la coopération économique, il a souligné l'importance de mettre en oeuvre promptement le Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique entre les pays membres. Pour conclure, S.E. Ufuk SÖYLEMEZ a souhaité aux délégués un bon voyage de retour à leurs pays.

(Une copie du discours de clôture de S.E. Ufuk SÖYLEMEZ figure en Annexe IX).

**LISTE DES DOCUMENTS
EXAMINES A LA DOUZIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC**

(Istanbul, 11-13 mai 1996)

Original : Anglais

**LISTE DES DOCUMENTS
EXAMINES A LA DOUZIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC**

(Istanbul, 11-13 mai 1996)

1. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI à la douzième Réunion du Comité de suivi du COMCEC.....OIC/COMCEC-FC/12-96/D(1)

2. Rapport sur la mise en oeuvre du nouveau Plan d'action destiné au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI.....OIC/COMCEC-FC/12-96/D(2)

3. Rapport de la BID sur la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation.....

ANNEXES

I

**LISTE DES PARTICIPANTS
A LA DOUZIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI
DU COMCEC**

(Istanbul, 11-13 mai 1996)

Original : Anglais

**LISTE DES PARTICIPANTS
A LA DOUZIEME REUNION DU COMITE DE SUIVI
DU COMCEC**

Istanbul, 11-13 mai 1996

REPUBLIC OF CAMEROON

- HE. EDMOND MOAMPEA MBIO
Secretary of State for Commerce and Industry

- Mrs. HAMAN ADAMA HALIMA
Technical Counsellor, Ministry of Commerce and Industry

- Mrs. AKOM MVONDO
Under Director for Coopération,
Ministry of Commerce and Industry

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- Dr ROSHDI BARAKAT
Commercial Minister General Consulate of Egypt, Istanbul

- Mr. EL SAID KASSEM
Commercial Counsellor, Ministry of Trade of the Arab
Republic of Egypt

- Mr. AHMED NASSER
Commercial Consul at Commercial Counsellor's Office in Istanbul

Annexe I à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

- Mr. HISHAM EL KHATEEB
Consul at the Egyptian Consulate in Istanbul

- Ms. HALA YOUSEF
The Ministry of Foreign Affairs of Egypt

REPUBLIC OF INDONESIA

- HE. SOELARSO H. SOEBROTO
Indonesian Ambassador to the Republic of Turkey

- Mr. RACHMAT RANUDIWIJAYA
Director of Economic Relations Among Developing Countries,
Department of Foreign Affairs

- Mr. KOMARA DJAJA
Head of Bureau for International Balance of Payments,
National Development Planning Agency

- Mr. DEDE KUŞUMA EDI IDRIS
Senior Officer, Department of Industry and Trade

- Mr. EDI YUSUF
Senior Officer, Department of Foreign Affairs

- Mr. DES ALWI
Second Secretary to Indonesian Embassy in Ankara, Turkey

- Mr. EFFENDY ASHARIYANTO
Secretary of Ambassador

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- HE. ALI AKBAR ARABMAZAR
Ministry of Economic Affairs and Finance,
Vice Minister for International Affairs

- Mr. ABDOUL ALI AMIDI
Ministry of Economic Affairs and Finance,
Director General for International Organization
and Institutions

- Mr. HAMID NAZARI TAJABADI
Expert, International Economic Affairs, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. SAEID KHANI OUSHANI
Expert, Ministry of Economic Affairs and Finance

STATE OF KUWAIT

- Mr. ISHAQ ABDULGANI ABDULKARIM
Director of the Economic Coopération Department, Ministry of Finance

- Mr. MISHAL MENWER AL-ARDHI
Head of OIC Affairs Division, Ministry of Finance

- Mrs. AMNA JAMAL
Economic Researcher, Ministry of Finance

KINGDOM OF MOROCCO

- HE. ABDELLATIF AQALLAL
Ambassador in Ankara

- Mr. HAMID EL GHAZI
Head of the Multilatéral Economic Affairs Department, Rabat

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- HE. INAMUL-HAQUE
Ambassador of Pakistan to Turkey

- Mr. RAHAT UL AIN
Counsul General of Pakistan, Istanbul

- Mr. MOHAMMED NADEEM KHAN
Vice Counsul of Pakistan, Istanbul

STATE OF PALESTINE

- Dr. MUNTHER S. DAJANI
Director General of External Economic Relations,
Ministry of Economy and Trade

- Mr. BASSAM ABU-GHARBIA
Director of IDB Governor Office, Ministry of Economy and Trade

KINGDOM OF SAUDIARABIA

- Dr. YOSEF TERAD ALSAADON
Ministry of Commerce, Director General International Organizations

- Dr. HAMAD ABDALHAMMED AL-AWFY
Director General, Quality Control and Inspection Dep., Ministry of Commerce

- Mr. SOLYMAN S. ALFRAYH
First Secretary, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. M. ABDULRAHMAN ALMUGAITIB
Adviser, Ministry of Finance

REPUBLIC OF TURKEY

- HE. UFUK SÖYLEMEZ
Minister of State

- Mr. OĞUZ ÖZBİLGİN
Assistant Secretary General, Président's Office

- Mr. TİMUÇİN SANALAN
Deputy Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. ALİ KÖPRÜLÜ
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. CAHİT AKINCI
Head of Department, Undersecretariat of Treasury

- Mrs NİLGÜN TONGUÇ
Head of Department, Undersecretariat of Treasury

- Mr. ERSİN EROĞLU
Head of Department of Public Relations, Privatization
Administration Office

- Mr. AHMET KURTER
Head of Department, Turkish Standard Institute

- Mr. ÖZHAN ÜZÜMCÜOĞLU
Expert, Président's Office

- Mr. ALİ ALP
Auditor, Capital Market Board

- Mr. YAVUZ SELİM ÇELEBİ
Head of Section, Turkish Standard Institute

Annexe I à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

- Mr. ALI EMRE YURDAKUL
Head Department, Union of Chambers of Commerce
and Industry of Turkey

- Mr. HASAN DEMİRCİ
Expert, Union of Chambers of Commerce and
Industry of Turkey

REPUBLIC OF UGANDA

- Mr JOHN W.K. MAGOBA
Chargé d'affaires-Uganda Embassy, Riyadh

- Mr. J.W. HAGUMA
Principal Finance Officer
Ministry of Finance and Economic Planning

OIC GENERAL SECRETARIAT

- HE. OUSMAN N.R. OTHMAN
Assistant Secretary General for Economic Affairs and
Science and Technology

- HE. NABIKADIALLO
Director of Economic Affairs

- Mr. FREDJ LADHARI
Administrative Officer

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)

- Mr. SADİ CİNDORUK
Director General

- Mr. İLHAN UĞUREL
Director of Statistics and Information

- Mr. ABDELRAHMAN ZEINELABDIN
Director of Research

ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Dr. BADRE EDDINE ALLALI
Director General

THE ISLAMIC INSTITUTE OF TECHNOLOGY (HT)

- Prof.Dr. ABDUL MATIN PATWARI
Director General

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Mr. ABDURRAHMAN HERSI
Adviser

- Dr. MUKHTAR HAMOUR
Senior Economist, Head of Economic Coopération Section,
Economic Policy and Stratégic Planning Department

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
Manager, Trade Promotion

THE FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. ATILLA KAPRALI
Secretary General

THE ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)

- Dr. ABDULLATIF SULTAN
Secretary General

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Mr. MANSOUR CHAVOSHI
Director of ECO

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION (FAO)

- Mr. MAHARAJ K.MUTHOO
Représentative

**THE COOPERATION COUNCIL FOR THE ARAB STATES OF THE GULF
SECRETARIAT GENERAL (GCC)**

- Mr. ALI AL-ATAR
Economist

COMCEC COORDINATION OFFICE
(Within the State Planning Organisation of the Republic of Turkey)

- Mr. CELAL ARMANGİL
Head of COMCEC Coordination Office

- Mr. MUSTAFA ŞİRİN
Head of the Department, COMCEC Coordination Office

- Mr. FERRUH TIGLI
Expert, Coordinator for Documentation

- Mr. YAKUP KARACA
Expert, Drafting

- Mr. FATİH ÜNLÜ
Expert, Drafting

- Mr. EBUBEKİR MEMİŞ
Expert, List of Participants

- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
Expert, Protocole & Press Relations

- Mr. KEMAL ARSLAN
Expert, Computer Services

- Mrs. BİLGE GÜLLÜ
Executive Secretary

**DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL. OF THE
STATE PLANNING ORGANIZATION**

- Mr. ALİ IŞIKLAR
Head of Administration Department, Administrative and Financial Affairs,
State Planning Organization
- Mr. YILMAZ ERCAN
Head of the Budget Department, Prime Ministry
- Mrs. MÜKERREM ÖZKILIÇ
Head of Section
- Mr. YAŞAR GÜLSOY
Expert
- Mr. MEVLÜT YAŞAR
Expert
- Mr. SEYİT AMBARKÜTÜK
Technician

II

**MESSAGE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 1996)

Original : Anglais

**MESSAGE DE S.E. SÜLEYMAN DEMIREL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMCEC**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 1996)

Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,

C'est pour moi un plaisir de vous souhaiter à nouveau la bienvenue à Istanbul à l'occasion de votre douzième Réunion.

J'aimerais également féliciter les nouveaux membres du Comité et leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leur tâche.

Douze années se sont écoulées depuis le début des activités du COMCEC en 1984 lorsque nous avons initié nos efforts de coopération économique dans la conjoncture de la guerre froide qui prévalait alors dans le monde. Tout au long de ces douze années et grâce aux efforts de votre Comité, le COMCEC a réussi à s'imposer comme l'un des fora les plus importants de l'OCI qui se réunit régulièrement chaque année et qui peut s'enorgueillir de nombreuses réalisations.

Avec l'émergence d'une nouvelle conjoncture mondiale, les voies et moyens de la coopération économique internationale ont également connu des changements

Annexe II à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

considérables. La promotion de la prospérité et du bien-être économique grâce à l'interdépendance et à la globalisation a remplacé l'autosuffisance comme objectif ultime de la coopération économique et les projets parrainés par les gouvernements et financés par les budgets nationaux ont cédé la place à la mise en commun des ressources pour promouvoir les projets du secteur privé parmi les objectifs de la coopération économique internationale.

En ma qualité de Président du COMCEC, je ne peux que me féliciter de constater que notre nouvelle Stratégie et notre nouveau Plan d'action pour la coopération économique ainsi que l'organisation d'échanges de vues sur les problèmes économiques mondiaux d'actualité à l'occasion des sessions annuelles, sont conformes aux nouvelles tendances mondiales.

Je suis persuadé que vous adopterez des recommandations utiles et que vous veillerez à assurer un échange de vue efficace concernant les expériences en matière de privatisation au cours de la douzième Session du COMCEC.

Je souhaite plein succès au Comité de suivi dans ses délibérations ainsi qu'un séjour agréable aux délégués.

Süleyman Demirel
Président de la République de Turquie
et Président du COMCEC

III

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE S.E. UFUK SÖYLEMEZ
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMITE DE SUIVI**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 1996)

Original : Anglais

**DISCOURS D'OUVERTURE
DE S.E. UFUK SÖYLEMEZ
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMITE DE SUIVI**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 1996)

Monsieur le Secrétaire général adjoint de l'OCI,
Honorables membres du Comité de suivi,
Honorables délégués,

C'est pour moi un plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la douzième réunion du Comité de suivi. Comme cette réunion est la première réunion du Comité dans sa nouvelle composition après la dernière session du COMCEC, je voudrais souhaiter aux nouveaux membres la bienvenue parmi nous, les féliciter et leur souhaiter plein succès dans leur mission.

Qu'il me soit permis de dire tout d'abord que c'est pour moi un grand honneur de présider pour la première fois la réunion du Comité. Je sais combien votre auguste Comité s'est prouvé utile dans la préparation de toutes les activités confiées au COMCEC. Je suis certain que grâce à votre coopération et à votre aide, il me sera possible de m'acquitter avec succès de la tâche qui m'est assignée.

Honorables délégués,

Au cours de la dernière décennie, nous avons assisté à des transformations radicales sur la scène économique et politique internationale. Avec la fin de la guerre froide, de nouvelles nations ont émergé en Asie Centrale et en Europe de l'Est, le processus de paix au Moyen-Orient a été initié et les valeurs humaines et démocratiques gagnent de plus en plus d'importance dans le monde. Ce sont là, assurément, d'importants développements aux conséquences évidentes sur les Etats membres de notre organisation.

Nous sommes profondément choqués et alarmés par la tragédie et les souffrances humaines infligées aux populations de Bosnie-Herzégovine, du Caucase, de la Tchétchénie, d'Afrique et plus récemment du Liban. A cet égard, l'on ne saurait trop souligner l'importance de notre solidarité et de notre action commune, comme l'a prouvé l'exemple de la Bosnie, pour mettre fin à la détresse de ces populations.

Au cours de ces quelques dernières années, l'économie mondiale a connu une évolution positive, à l'exception de la crise mexicaine en 1994. Les dernières statistiques internationales révèlent en effet que la performance de l'économie mondiale a dépassé toute attente.

L'une des principales tendances qui ont favorisé le redressement économique à l'échelle mondiale a été le développement rapide de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine. Le monde industriel lui aussi a connu une évolution positive. Mais plusieurs pays en développement, notamment les plus pauvres, continuent à souffrir de la stagnation économique et de la baisse du niveau de vie.

Dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et d'autres économies en transition, des signes de relance économique commencent à se révéler. Mais pour d'autres, tels que la Fédération russe et d'autres économies en transition, les perspectives restent incertaines.

Ce tour d'horizon permet de conclure que bien que des progrès tangibles aient été réalisés sur la voie du développement mondial, il reste encore beaucoup à faire.

Honorables délégués,

Bon nombre de programmes de coopération régionale entre pays en développement se heurtent à des difficultés de divers degrés et ces difficultés sont, à bien des égards, similaires à celle que rencontre le COMCEC.

Diverses études effectuées par la communauté internationale attribuent ces difficultés aux conditions économiques et politiques changeantes de la scène internationale après la guerre froide.

Le COMCEC peut tirer des leçons fort probantes de ces études.

Une des leçons importantes à tirer de l'expérience internationale est que les projets d'actions trop ambitieux sont peu fructueux. Une coopération basée sur une approche progressive commençant par quelques projets modestes, mais viables et de nature flexible, a plus de chance de succès.

Une autre leçon à tirer est que les programmes d'intégration des marchés et de la production ont peu de chance de réussir à moins d'être conçus de manière à concilier les intérêts nationaux individuels et ceux des groupes dans leur ensemble.

Annexe III à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

Je pense que ce que nous avons réussi à accomplir au long de nos douze années d'expérience en matière de coopération, comme le Plan de financement à plus long terme du commerce et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, aussi bien que ce que nous n'avons pu accomplir contribuent à prouver cette affirmation.

J'espère qu'il sera tenu compte des diverses expériences internationales lors de la mise en oeuvre du Plan d'action afin que nous puissions en tirer profit.

Honorables délégués,

Il est à noter que l'heureuse conclusion de l'Uruguay Round renforce les espoirs fondés sur les effets positifs du libre échange sur l'économie mondiale. Cela a en effet permis à toutes les nations d'aller de l'avant grâce à des programmes économiques sérieux visant à assurer une croissance équilibrée du commerce, de meilleures possibilités d'emploi et un meilleur revenu.

Il est également à noter avec satisfaction que durant la dernière réunion du COMCEC, un certain nombre de séances ont été consacrées à l'examen des conséquences de l'Uruguay Round sur les économies des pays membres. Comme vous vous en souvenez, ces discussions ont permis de souligner, entre autres, l'importance de l'ajustement des structures économiques et administratives des pays membres afin de sauvegarder leurs intérêts et de tirer au maximum profit des possibilités créées par l'Uruguay Round.

Je constate également avec plaisir que, compte tenu de l'intérêt croissant de la privatisation, le COMCEC a décidé, à sa dernière session, de consacrer dans l'ordre du jour de sa douzième Session une part importante à l'"Expérience des Etats membres de l'OCI en matière de privatisation."

Le but de cette décision était de fournir l'occasion aux pays membres d'échanger leurs expériences, de se pencher sur des problèmes communs et de tirer profit des expériences des autres dans ce domaine important.

Ayant assumé un rôle exécutif dans la gestion de la privatisation en Turquie, je suis particulièrement heureux que la prochaine session du COMCEC nous fournisse l'occasion d'engager des discussions fructueuses sur les problèmes liés à la privatisation.

Honorables délégués,

Au cours de cette dernière décennie, la Turquie a pris d'importantes mesures visant à la création de mécanismes de marché et à l'intégration de son économie dans l'économie mondiale.

Confronté à une crise financière en 1994, le gouvernement turc a appliqué des mesures d'austérité radicales qui ont réussi à empêcher un ralentissement considérable de l'économie. En fait, le redressement de l'économie turque en 1995 a dépassé toute attente. Vu l'accroissement rapide du taux d'utilisation des capacités dans plusieurs secteurs, l'économie turque a augmenté l'année dernière de plus de 8 pour cent.

Au début de cette année, la Turquie a adhéré à l'Union douanière européenne.

La principale caractéristique de l'Union douanière est l'application de tarifs douaniers communs aux pays tiers. C'est ainsi qu'à partir de janvier prochain, la Turquie appliquera les tarifs douaniers communs de l'Union européenne aux produits importés des pays tiers, y compris les pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Concernant les produits agricoles, les textiles et l'habillement, la Turquie compte harmoniser son régime d'importation avec celui des pays de l'Union Européenne.

J'aimerais relever, à ce stade, que l'adhésion à l'Union douanière européenne ne doit pas être envisagée comme pouvant porter atteinte à la volonté et à la capacité de la Turquie de promouvoir sa coopération avec les pays tiers et d'autres groupements régionaux.

Avec l'application des nouveaux tarifs douaniers communs de l'Union européenne aux importations de pays tiers, la moyenne du taux de protection en Turquie pour les importations du secteur industriel est devenue 5.8 pour cent. Cette moyenne semble devoir baisser à 3.5 pour cent une fois lorsque l'Union européenne se sera acquittée de ses engagements découlant des Accords de l'Uruguay round.

Outre ces réductions tarifaires, la Turquie doit s'aligner sur le régime du système généralisé de préférences de l'Union européenne vis-à-vis des pays en développement, y compris les Etats membres de l'OCI. A cet égard, la Turquie sera en mesure d'accorder à certains pays tiers des concessions atteignant 100 pour cent.

Cela accroîtra assurément les possibilités de coopération de la Turquie avec les pays islamiques, entre autres, grâce à l'ouverture de son marché, marché qui représente une voie d'accès à l'un des plus grands marchés du monde qu'est l'Europe.

Je conclurai enfin mon allocution en vous souhaitant plein succès dans votre importante mission.

Merci.

IV

**DISCOURS DE S.E. OUSMAN N.R. OTHMAN
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 1996)

Original : Anglais

**DISCOURS DE S.E. OUSMAN N.R. OTHMAN
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11 mai 1996)

C'est pour moi un insigne honneur de vous transmettre, à l'occasion de la douzième Réunion du Comité de suivi du COMCEC, les salutations de S.E. Dr. Hamid ALGABID, Secrétaire général de l'OCI, et ses vœux de plein succès à cette très importante réunion.

Qu'il me soit également permis d'exprimer, au nom du Secrétaire général de l'OCI, ma profonde gratitude au peuple et au gouvernement du pays frère de Turquie pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui ont été réservées à toutes les délégations dès leur arrivée dans cette belle et historique ville d'Istanbul. Ma sincère appréciation s'adresse de même à S.E. Süleyman DEMIREL, Président de la République de Turquie, et Président du COMCEC et à S.E. Mesut YILMAZ, Premier ministre et Président suppléant du COMCEC pour l'intérêt constant qu'ils portent aux activités de l'OCI, ainsi que pour l'appui et l'assistance qu'ils ont toujours accordés à notre chère Organisation.

La contribution de la République de Turquie au renforcement de la coopération économique et commerciale entre nos pays fait l'objet de l'admiration de tous les pays de l'OCI et a été particulièrement soulignée par la 23e Conférence

islamique des ministres des Affaires étrangères, qui s'est tenue à Conakry, République de Guinée, en décembre 1995.

Monsieur le Président,

Notre réunion, qui doit préparer la douzième Session du COMCEC prévue en novembre dans cette même ville, est d'une importance particulière, car elle doit prévoir les voies et moyens susceptibles de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, en cette conjoncture cruciale de l'économie mondiale caractérisée par le phénomène de la globalisation et par la création de groupements économiques d'échelle.

A cet égard, le point le plus important inscrit à l'ordre du jour de la douzième Réunion du Comité de suivi est celui qui porte sur l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI.

En fait, la mise en oeuvre du nouveau Plan d'action, approuvé par la dixième Session du COMCEC, et ratifié par le septième Sommet islamique devrait permettre à nos Etats membres d'accélérer le processus de leur développement économique et, partant, de leur intégration afin d'être en mesure de relever les défis du troisième millénaire.

Le phénomène de globalisation de l'économie mondiale, marqué notamment par la création de l'Organisation mondiale de commerce (OMC), exige comme nous l'avons déjà indiqué l'adaptation des structures de nos économies nationales par l'adoption, le cas échéant, d'une législation économique appropriée qui permettrait à nos Etats d'optimaliser les bienfaits du Nouvel Ordre Economique Mondial, afin

d'éviter une marginalisation plus aiguë de nos pays, dont la plupart appartiennent à la catégorie des moins développés.

A ce stade, il importe de souligner que l'économie mondiale connaît une évolution positive et qu'une hausse du taux moyen de croissance de l'ordre de 6% est prévue pour 1995-1996 en ce qui concerne les pays en développement, c'est-à-dire le double des pays industrialisés.

Il faut relever, à cet égard, que la performance des pays de l'Asie de l'Est a été impressionnante. Ceci a été la conséquence des programmes d'harmonisation et de libéralisation des structures et des échanges commerciaux accrus entre les pays de la région.

Il nous incombe, qu'il s'agisse de l'OIC ou du COMCEC, de déployer tous nos efforts afin d'être au diapason de ce développement. Nous devons faire davantage d'efforts pour intensifier et diversifier notre coopération économique. A cette fin, il nous faut accroître le taux des échanges commerciaux entre nos pays à 20%, au moins, d'ici le nouveau millénaire, ce taux étant toujours, malgré une légère hausse, de l'ordre de 10-11%.

Monsieur le Président, le meilleur moyen de relever ces défis est de mettre à exécution le nouveau Plan d'action qui a été mis au point si minutieusement et qui offre de grandes possibilités au développement de nos pays.

C'est pourquoi, au nom du Secrétaire général, je tiens à lancer du haut de cette tribune un appel à tous les pays membres pour les inviter à apporter leur appui à la mise en oeuvre du Plan d'action.

Nous espérons que les Etats membres qui ont gracieusement offert d'abriter les réunions intersectorielles et/ou sectorielles qui font partie du mécanisme du suivi et de mise en application du Plan d'action, seront bientôt en mesure de s'acquitter de leurs engagements. Nous espérons également recevoir d'autres offres à cet égard.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du COMCEC, plusieurs programmes et instruments ont été mis au point afin d'encourager les investissements et le commerce entre les Etats membres de l'OIC. Le dernier en date est la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation qui est devenue opérationnelle l'année dernière. Nous rendons hommage en particulier à la Banque islamique de développement qui a réalisé ce projet, panni tant d'autres, dans le cadre du COMCEC.

Monsieur le Président,

Au cours de cette réunion, nous examinerons un autre point important, celui de la préparation de l'échange de vues sur l'expérience des Etats membres de l'OIC en matière de privatisation qui sera organisé durant la douzième Session du COMCEC devant se tenir en novembre 1996, à Istanbul.

Le Secrétariat général est déjà entré en contact avec les Etats membres et les institutions de l'OIC pour assurer la bonne organisation de cet important événement. En fait, le Centre d'Ankara organise le mois prochain un séminaire international sur la privatisation au Pakistan, en prévision de l'échange de vues qui aura lieu à la session du COMCEC de novembre.

Annexe IV à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

Je suis persuadé que le Comité de suivi ainsi que tous les Etats membres et institutions concernés de l'OCI continueront à accorder toute leur attention à cette importante question.

A cet égard, nous devons souligner que l'OCI continue à accorder la plus haute priorité au secteur privé. La Chambre islamique de commerce et de l'industrie ainsi que l'Association islamique des armateurs ont pris des mesures louables afin de rendre le secteur privé, au sein de l'OCI, plus dynamique et plus puissant.

Nous félicitons la Chambre islamique pour le succès de la mission commerciale qu'elle a envoyée dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest en décembre dernier. Nous avons appris par ailleurs, qu'une prochaine mission commerciale se rendra bientôt dans les pays d'Asie centrale qui ont récemment acquis leur indépendance. Nous nous félicitons de cette initiative d'autant plus que l'OCI s'est engagée à aider ces pays à surmonter leurs difficultés économiques au cours de la phase de transition d'une économie dirigée vers une économie de marché.

Nous félicitons également l'Association islamique des armateurs pour les progrès réalisés en vue de la création de la Société islamique du transport maritime. Nous n'attendons que le Royaume d'Arabie Saoudite accepte que le siège de la Société soit établi à Djeddah, conformément au souhait des membres de l'Association islamique des Armateurs et pour que les activités de la Société puissent démarrer. La création de cette Société contribuera largement à promouvoir la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

Pour conclure, Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'exprimer au gouvernement et au peuple de Turquie, au nom du Secrétaire général de l'OCI, nos

voeux de plein succès à la Conférence Habitat II qui doit se tenir à Istanbul le mois prochain. Nous espérons que tous les Etats membres de l'OCI participeront activement à cet événement mondial particulièrement important.

Je vous remercie.

Wa Assalamou Alaïkoum Wa Ralimatulahi Wa Barakatuhu.

V

**ORDRE DU JOUR
DE LA DOUZIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC**

(Istanbul, 11-13 mai 1996)

Original : Anglais

**ORDRE DU JOUR
DE LA DOUZIEME REUNION
DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC**

(Istanbul, 11-13 mai 1996)

1. Séance d'Ouverture
 - * Discours du Président du Comité de suivi.
 - * Discours du Secrétaire général de l'OCI.
 - * Discours des Chefs de délégation.
2. Adoption de l'Ordre du jour.
3. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI.
4. Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI.
5. Rapport de la BID sur les activités de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation.
6. Préparation pour l'échange de vues sur l'"Expérience des Etats membres de l'OCI en matière de privatisation" organisé durant la douzième Session du COMCEC.
7. Projet d'Ordre du jour de la douzième Session du COMCEC.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.
10. Séance de clôture.

VI

**RAPPORT DE BASE
DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11-13 novembre 1996)

RAPPORT DE BASE
DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC

(Istanbul, 11-13 novembre 1996)

ACTIVITES SOUS LES AUSPICES DU COMCEC :

Ce rapport du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à la douzième session du Comité de suivi couvrira les points suivants :

Développement de la coopération économique et commerciale ;

Situation concernant les signatures et ratifications des Accords/Statuts entrant dans le cadre de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI ;

Revue sommaire des activités des organes subsidiaires, institutions spécialisées et institutions affiliées de l'OCI oeuvrant dans le domaine de la coopération économique ;

I - DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE.

a) Mise en oeuvre du Nouveau Plan d'Action destiné au renforcement de la coopération économique entre les Etats membres.

Le sixième Sommet islamique avait donné mandat au COMCEC pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie du Plan d'Action en tenant compte des changements intervenus dans le monde depuis l'adoption du premier Plan en 1981. Après une série de réunions organisées sous les auspices du COMCEC, un nouveau Plan a été élaboré. Ce Plan a été approuvé par la dixième session du COMCEC en octobre 1994 et entériné par la septième Conférence islamique au Sommet, tenue à Casablanca, Royaume du Maroc, du 13 au 15 décembre 1994.

La septième Conférence islamique au sommet, avait, entre autres,

1. APPROUVE la stratégie et le Plan d'action visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI adoptés par la Xème session du COMCEC.
2. NOTE AVEC APPRECIATION que le Plan d'action est un document de politique générale et flexible, pouvant être amélioré au fur et à mesure de sa mise en application conformément aux dispositions prévues dans son chapitre sur le suivi et la mise en application.

3. APPELLE les Etats membres à accueillir, dans les meilleurs délais, la réunion du Groupe intersectoriel d'experts prévue dans le chapitre sur le suivi et la mise en application du Plan d'action.

Le Secrétariat général a présenté un rapport sur l'évolution de la mise en oeuvre du nouveau Plan d'Action à la 11^e session du COMCEC tenue à Istanbul au mois de novembre 1995.

Au cours des débats sur la question, le comité a examiné les aspects techniques et organisationnels de la tenue de la réunion intersectorielle qui doit couvrir les dix domaines fixés par le Plan d'action. A cet égard, le Comité a estimé qu'au lieu de tenir une réunion intersectorielle pour faire démarrer la mise en oeuvre du Plan d'action, il s'avérerait sans doute plus judicieux de tenir plus d'une réunion, pour examiner soit un domaine donné, soit un certain nombre de domaines interdépendants à la fois, sur une base prioritaire. Le Comité a invité tous les Etats membres à accueillir les réunions sectorielles et intersectorielles.

b) Coopération dans le domaine de la promotion des échanges entre les Etats membres de l'OIC

Le COMCEC a pris les initiatives nécessaires et a coordonné l'action pour l'élaboration et la mise en place d'un certain nombre de mécanismes couvrant la coopération en particulier dans le domaine du commerce :

Il est à rappeler que c'était en marge de la première session du COMCEC, qui s'est tenue en novembre 1984, que les ministres du Commerce des Etats membres de l'OIC s'étaient retrouvés afin d'explorer les voies et moyens en vue de renforcer la coopération dans leur domaine de compétence.

Durant cette session, les ministres du Commerce ont identifié certaines priorités dans le domaine du commerce et ont adopté la résolution sur "la Réalisation du programme à court terme pour la promotion du commerce parmi les Etats membres de l'OIC" comportant des recommandations pour la mise en place de projets/systèmes particuliers.

Le COMCEC, lors de sa première session, a débattu et approuvé les propositions pour l'élaboration de trois plans multilatéraux destinés à la promotion du commerce parmi les Etats membres, c'est-à-dire un Plan de financement à plus long terme du commerce, une société d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation ainsi qu'une Union islamique de compensation multilatérale. Le progrès enregistré dans la mise en place et le fonctionnement de chacun de ces systèmes ainsi que les autres efforts visant au renforcement "du commerce inter-islamique en général sont résumés ci-dessous :

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

i) Système de financement à plus long terme du commerce

Le projet avait été initié par le COMCEC qui a approuvé le système et chargé la Banque islamique de développement de sa mise en oeuvre. Le Plan de financement à plus long terme du commerce a été approuvé par la dixième réunion annuelle de la Banque Islamique de Développement qui s'est tenue à Amman, Jordanie, en mars 1986. Ce système a été établi au sein de la BID en tant que facilité pour promouvoir le commerce de biens non-traditionnels au sein de l'OCI et avec un accent particulier sur les exportations.

Ce système lancé en 1407H (1987), complète le programme de financement des importations et vise à promouvoir l'exportation des produits non traditionnels entre les Etats membres de l'OCI en fournissant les fonds nécessaires pour des périodes allant de 6 à 60 mois pour les exportations des pays membres du système vers tout autre Etat membre de l'OCI. A la fin du mois d'avril 1994, 23 pays participaient à ce système et le total de leur souscription atteignait 159 millions de DI. En y ajoutant la participation de 150 millions de DI de la BID, tout le montant engagé s'est élevé à 309 millions de DI. Le capital libéré du système est de 120,60 millions de DI dont 75 millions de DI payés par la Banque. Pendant la même période, 149 opérations d'un montant global de DI 328,62 millions (448,39 millions de \$ EU) ont été approuvées dans le cadre du système de financement à plus long terme du commerce.

ii) Création de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation.

Un autre projet important introduit dans le domaine de la promotion des échanges commerciaux est la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation. A la demande du COMCEC, la 3ID a mené une étude de faisabilité et a préparé l'accord portant création de ladite Société, lequel a été approuvé par le COMCEC au mois d'Octobre 1991. Par la suite, le Conseil des Gouverneurs de la BID a approuvé cet accord et a exhorté les pays membres de la Banque à souscrire au capital de la société. La souscription de la Banque sera de 50 millions de DI (soit la moitié de tout le capital de la Société).

Il convient de rappeler que les objectifs de la société consistent en l'augmentation du volume de transactions et des flux d'investissement entre les Etats membres. Les prestations de la Société seront toutefois limitées aux seuls Etats membres signataires de l'Accord qui l'ont ratifié et qui ont déposé les documents de ratification auprès de la Banque et libéré leurs actions.

Il convient également de mentionner que la Société d'assurance des crédits à l'exportation et de garantie des investissements est une société subsidiaire de la BID.

Il convient enfin de rappeler ici que la Société a été inaugurée officiellement, le 26 juillet 1995.

Lors de la onzième réunion du COMCEC qui s'est tenue à Istanbul, Turquie, en novembre 1995, le représentant de la BID a indiqué l'état d'avancement de la création de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation sous l'égide de la BID.

Le COMCEC a exprimé ses remerciements et sa satisfaction à la BID pour les efforts qu'elle déploie en vue de finaliser cet important projet du COMCEC et a appelé les pays membres, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier les Statuts de la Société et de souscrire à son capital afin que ses bienfaits puissent couvrir le plus grand nombre possible parmi les Etats membres de l'O.C.I.

La Banque islamique de développement présentera un rapport détaillé sur cette question à la 12^{ème} session du Comité de suivi du COMCEC.

iii) Union-islamique multilatérale de compensation.

Il s'agit d'un autre système destiné à assurer la promotion du commerce entre les Etats membres de l'O.C.I. La "BID avait entrepris une étude de ce projet à la demande du COMCEC.

La 8^{ème} session du COMCEC, tenue en 1992, avait noté avec appréciation la finalisation, par la BID, de "l'Accord sur l'Union islamique de compensation multilatérale" ainsi que sa soumission à la 8^{ème} réunion des Gouverneurs des Banques Centrales et des autorités monétaires des Etats membres, tenue au Caire, République arabe d'Egypte en 1990. La même session du COMCEC avait approuvé, en principe, l'accord proposé et entériné la recommandation des Gouverneurs des Banques centrales et des autorités monétaires des Etats membres en ce qui concerne le projet.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 avait, entre autres, :

NOTE que le Secrétariat général de l'O.C.I. a fait circuler aux Etats Membres l'"Accord-Type de compensation multilatérale islamique" préparé par la BID et approuvé par la septième Session du COMCEC.

INVITE les Etats Membres à envisager des accords de compensation entre eux, à condition que :

- a) "Ces accords soient flexibles quant aux biens qu'ils couvrent et que l'adhésion y soit sur une base volontaire, et,

Compte tenu des différences qui existent entre les systèmes économiques et commerciaux et les législations monétaires en vigueur dans les Etats Membres, les accords de compensation soient conclus entre les sous-groupes d'Etats Membres désireux d'y participer, avec pour ultime objectif, la création d'une Union islamique de compensation multilatérale.

APPRECIÉ la disposition de la BID à fournir son assistance technique aux pays membres désireux de conclure entre eux de tels accords."

iv) Création d'un réseau d'informations
commerciales (RICPI)

La résolution sur le "Programme de mise en oeuvre à court terme pour la promotion du commerce", adoptée lors de la première session du COMCEC, tenue en 1984, comporte une recommandation pour la création d'un réseau d'informations commerciales parmi les Etats membres, visant à faciliter la collecte, le traitement, l'analyse et la dissémination des informations relatives au commerce pour le bénéfice des usagers.

Il a été assigné au Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) la tâche de préparer une étude de faisabilité sur les modalités d'un tel réseau, en collaboration avec les organismes concernés de l'OCI ainsi que d'autres organisations internationales.

En conséquence, le CIDC a présenté une étude de faisabilité à la deuxième session du COMCEC. Un groupe d'étude a été créé pour réviser l'étude de faisabilité avec pour objectif de développer un "système de bases de données" afin de rassembler et de propager, entre autres, un maximum d'informations commerciales au sein de l'OCI, éliminer les double-emplois et assurer une utilisation optimale des moyens déjà existants dans les Etats membres.

La dixième session du Comité de Suivi du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie., en mai 1994 a noté avec satisfaction que la première réunion des Points Focaux du RICPI organisée conjointement - par le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et la BID, s'est tenue du 19 au 21 avril 1994 à Casablanca en vue de débattre des problèmes touchant à la coopération entre les Points Focaux et à la création des bases de données nécessaires.

Le Comité a demandé au CIDC de poursuivre les préparatifs en vue de la création d'une base de données en étroite coopération et en coordination avec les Points Focaux du Réseau d'information commerciale islamique et de la BID, et de soumettre à la dixième session du COMCEC un rapport d'activité sur la question.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a :

"Apprécié les efforts déployés par le CIDC et la BID en vue de mettre au point les études relatives aux projets intégrés du TINIC) et de l'OIC IS-NET.

CONVENU que le COMCEC soit tenu informé des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des deux projets à travers le rapport du Secrétariat général."

v) Etablissement d'un Système de Préférences Commerciales
(TPSOIC)

En exécution des décisions pertinentes des première et deuxième sessions du COMCEC, le CIDC a effectué une étude sur un système de préférence commerciale au sein des Etats membres de l'OCI. Les documents du système ont été approuvés par la sixième session du COMCEC tenue à Istanbul, du 7 au 10 Octobre 1990, qui a chargé le Secrétariat général d'assurer la mise en oeuvre dudit système.

Le COMCEC a prié le Secrétariat général de l'OCI de contacter les Etats membres en vue d'accélérer les formalités de leur adhésion à l'Accord-cadre et a invité les Etats signataires à commencer à échanger, à titre bilatéral ou par le biais du COMCEC, les listes de concessions respectives qu'ils auront dressées et d'engager des consultations informelles à leur sujet en guise de préalable à leurs futures négociations sur lesdites concessions.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a :

"NOTE avec satisfaction que l'Accord Cadre portant création du Système de Préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI (IPSOIC) est prêt pour signature et ratification par les Etats membres.

NOTE également avec satisfaction que 14 Etats membres ont déjà signé l'Accord cadre et que 5 l'ont ratifié, et prie instamment les Pays membres qui ne l'ont pas encore signé et ou ratifié de le faire dans les meilleurs délais."

Il est à noter que 16 Etats membres ont déjà signé l'Accord cadre, à savoir : Le Sénégal, la Turquie, le Tchad, l'Indonésie, la Jamahiriya Arabe Libyenne, le Soudan, l'Arabie Saoudite, la Palestine, la Guinée, la Tunisie, la Jordanie, l'Ouganda, le Burkina Faso, la République islamique d'Iran, le Maroc, le Cameroun et le Pakistan et que six parmi eu l'ont déjà ratifié, à savoir : La République de Turquie, le Royaume d'Arabie Saoudite, la Jamahiriya Arabe Libyenne, la République Islamique, du Pakistan, la République Islamique d'Iran et la République du Sénégal. L'accord entrera en vigueur lorsque dix Etats membres l'auront signé et ratifié. Le Secrétariat général continue de déployer les efforts nécessaires auprès des Etats membres en vue d'accélérer la signature et ratification de l'Accord.

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

v1) Harmonisation des normes

C'est au cours de sa première session 1984, que le COMCEC a décidé de la préparation d'une méthodologie visant à l'harmonisation des normes en vigueur dans les Etats membres avec comme objectif l'élimination des obstacles qui entravent la promotion du commerce au sein de l'OCI. L'Institut Turc de Normalisation (TSI), qui joue le rôle de Comité de coordination a été chargé de préparer le document du projet.

Le Secrétariat général a présenté un rapport de progrès sur ce sujet à la 12^e session du COMCEC, tenue à Istanbul, en novembre 1995.

Le COMCEC s'est félicité de la distribution aux Etats membres du rapport de la sixième réunion du groupe d'Experts en matière de normalisation tenue à Istanbul, les 26 et 27 avril 1994 et du projet de Statuts de l'Organisation de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (SMOIC).

La onzième session du COMCEC a, par ailleurs, entre autres, :

DEMANDE au "Secrétariat général de l'O.C.I. de communiquer à nouveau aux Etats membres et à la Chambre islamique de commerce et d'industrie le texte du projet de Statuts pour examen et commentaire;

EXHORTE les Etats membres de l'OCI à envoyer leurs commentaires sur le Projet de Statuts au Secrétariat général d'ici la fin de février 1996;

DEMANDE au Secrétariat général de l'OCI, en collaboration avec l'Institut turc de Normalisation, d'organiser une réunion de Groupe d'experts pour examiner le Projet de Statuts de l'Organisation de Normalisation et de Métrologie. En préparation de cette réunion, le Secrétariat général de l'OCI pourrait demander aux Etats membres leurs points de vue sur le Projet de Statuts, et communiquer au Groupe d'Experts les opinions émises sur la question à la réunion des Hauts fonctionnaires, qui a précédé la onzième session du COMCEC. Le projet de Statuts révisé pourrait être soumis à la douzième réunion du Comité de suivi.

Le Secrétariat général a communiqué à nouveau aux Etats membres les textes du projet de Statuts pour examen et commentaire.

Le Secrétariat général a également communiqué les mêmes textes à la Chambre islamique de commerce et d'industrie.

Le Secrétariat général a reçu une note datée du 17/9/1995 du Sultant d'Oman exprimant ses observations sur le projet.

vii) Organisation des Foires islamiques de Commerce

La onzième session du COMCEC -tenue à Istanbul du 5 au 8 Novembre 1995 a noté avec appréciation que la cinquième Foire commerciale islamique s'est tenue avec succès à Téhéran du 16 au 20 juillet 1994.

La onzième session du COMCEC, ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général de la Chambre islamique de commerce et d'industrie à ce sujet, a pris note avec satisfaction que la sixième Foire commerciale islamique se tiendra du 22 au 27 octobre 1996 à Jakarta, République d'Indonésie, et que la septième Foire commerciale islamique se tiendra en 1998, au Liban, en coopération avec le CIDC, la CICI, la BID et autres institutions concernées. Le COMCEC a exhorté les Etats membres à participer auxdites foires.

Pour la 6ème Foire, les préparatifs sont en cours, le Centre islamique pour le développement du commerce et la Chambre islamique de commerce et d'industrie ont convoqué une réunion de coordination à Jakarta en vue d'assurer sa bonne organisation.

viii) Coopération entre les secteurs privés dans les pays membres de l'O.C.I. :

Le COMCEC a également pris des décisions en vue de faciliter les contacts d'affaires entre les opérateurs économiques des Etats membres, ceci soit en marge des réunions du COMCEC, soit en marge des foires commerciales islamiques ou au cours de réunions spécialement organisées à cet effet.

La onzième session du COMCEC, tenue à Istanbul, Turquie du 5 au 8 novembre 1995 a, entre autres :

EXPRIME ses remerciements et sa) satisfaction au gouvernement de la République arabe d'Egypte et à la Fédération des Chambres égyptiennes du commerce pour ! avoir accueilli et organisé la deuxième réunion du secteur privé du 30 septembre 1995 au Caire, République arabe d'Egypte, en collaboration avec le Secrétariat général de la Chambrée islamique;

NOTE avec appréciation la participation d'un grand nombre -d'hommes d'affaires à la deuxième réunion du secteur privé où des premiers contacts ont pu être établis en vue de promouvoir les échanges commerciaux et les projets conjoints;

PRIS NOTE avec appréciation des recommandations contenues dans le rapport de la deuxième réunion du secteur privé et dans la Déclaration du Caire;

EXHORTE les gouvernements des Etats membres de l'OICI à encourager leurs Fédérations: de Chambres de commerce et d'industrie, à concevoir un icadre de coopération avec la Chambre islamique et à prendre part à ses programmes pour promouvoir le commerce et I'investissement dans les pays islamiques;

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

APPRECIÉ l'offre de la République d'Ouganda d'abriter la quatrième réunion du secteur privé.

Il convient de signaler avec satisfaction qu'une délégation de la Chambre islamique de Commerce et d'industrie conduite par son président Sheikh Ismaïl Abu Dawood a visité quatre pays africains à savoir : La République de Guinée, la République de Sierra Leone, la Gambie et la République du Sénégal au cours du mois de novembre/décembre 1995.

Cette visite a permis de renforcer encore davantage les perspectives de coopération économique et commerciales entre les Hommes d'affaires de cette région de l'Afrique et ceux des autres membres de l'Organisation de la Conférence islamique.

Par ailleurs, la Chambre islamique de commerce et d'industrie a organisé sa 13^{ème} Assemblée générale ainsi que sa 26^{ème} session de son Comité exécutif à Bamako (Mali) du 4 au 6 décembre 1995.

Une foire-exposition a été organisée à Bamako à cette occasion.

- ix) Echange de vues sur les "conséquences des négociations commerciales de l'Uruguay round sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI"

La 10^{ème} session du COMCEC est convenue d'insérer à l'ordre du jour des sessions subséquentes du COMCEC un point à part permettant aux délégués d'échanger leurs points de vue sur les questions contemporaines de l'économie mondiale intéressant les Etats membres.

La 10^{ème} session du COMCEC est, par ailleurs, convenue que le sujet "conséquences des négociations commerciales de l'Uruguay round et de la création d'une Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce extérieur des pays membres de l'OCI" constituera le thème pour la 11^{ème} session du COMCEC.

Le bureau de coordination du COMCEC a présenté un document de travail sur les dispositions prises en vue de l'organisation de réunions d'échange de vues sur les conséquences de l'Uruguay Round au cours de la onzième session du Comité de suivi du COMCEC.

Après un examen approfondi de la question, le Comité de suivi du COMCEC a recommandé que des documents de base et de travail soient présentés par les organisations internationales et les institutions concernées de l'OCI telles que le CRSESFPI, le CIDC, la BID, la CNUCED et l'OMC sur la question. Les communications présentées par ces organisations pourraient, entre autres, porter sur les thèmes suivants :

- i) Evaluation générale des résultats des négociations commerciales de l'Uruguay Round et des développements concernant la création de l'Organisation mondiale du commerce.

- ii) Evaluation générale des Accords de l'Uruguay round dans l'optique des relations commerciales entre les pays développés et les pays en développements, et
- iii) Implications des Accords de l'Uruguay Round sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI.

Après avoir enregistré et discuté les différentes communications sur cette question, la onzième session du COMCEC a, entre autres :

EXPRIME ses remerciements et sa satisfaction au CRSESFPI, AU CICD, à la BID, à l'OMC et la CNUCED pour l'élaboration et la présentation de rapports évaluant les divers aspects des Accords de l'Uruguay Round et leurs éventuelles conséquences sur les Etats membres.

Le COMCEC s'est FELICITE de la création de l'Organisation mondiale du commerce en janvier 1995;

Le COMCEC s'est également FELICITE que la participation à l'Uruguay Round ait été nettement plus importante que dans toutes les autres négociations commerciales et, en particulier, que les pays en développement y aient joué un rôle particulièrement actif, favorisant ainsi un partenariat commercial mondial plus équilibré et mieux intégré;

Le COMCEC A APPRECIE qu'un grand nombre d'Etats membres de l'OCI aient pris part à l'Uruguay Round et a NOTE que les Accords de l'Uruguay Round ont des conséquences importantes sur le développement économique et le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI.

Le COMCEC s'est FELICITE de la création de l'Organisation mondiale du commerce pour mettre en oeuvre les Accords de l'Uruguay Round à l'aide d'un mécanisme de règlement des différends plus efficace permettant un règlement plus rapide des différends commerciaux entre ces Etats membres;

Le COMCEC a LANCE un appel à la Communauté internationale pour qu'elle résiste à tous types de mesures et de pressions protectionnistes, afin d'assurer un système commercial multilatéral plus juste et plus ouvert en faveur du bien-être et de la prospérité de leurs peuples en cette nouvelle ère de coopération économique mondiale;

Le COMCEC a RAPPELE avec satisfaction que les résultats des négociations contiennent des clauses accordant un traitement préférentiel et favorable aux pays en développement, y compris une attention spéciale à la situation particulière des pays les moins développés;

Le COMCEC a SOULIGNE l'importance de la mise en oeuvre de politiques économiques axées sur le marché et de programmes de réforme des structures, pour assurer une participation efficace à un système de commerce mondial plus libéral et plus compétitif qui résultera de la mise en oeuvre des Accords de l'Uruguay Round.

La onzième session du COMCEC a, par ailleurs,

RECONNU que les Accords de l'Uruguay Round auront un impact différent sur les pays membres en fonction des différences de leurs capacités de production et des structures de leur commerce extérieur.

RECONNU encore qu'une mise en oeuvre efficace des Accords de l'Uruguay Round nécessiterait, à long terme, des ajustements des structures économiques et administratives des pays membres, afin de sauvegarder leurs intérêts et d'assurer une exploitation optimale des possibilités que lesdits Accords créeront ;

RECONNU enfin que si la Communauté de l'OCI est appelée à jouer un rôle actif dans la prise de décision à l'échelle de l'économie et des relations commerciales mondiales, la coordination des efforts est le moyen le plus efficace d'atténuer les pertes, voire de les transformer en profits.

Le COMCEC a enfin CONVENU de la nécessité de suivre de près la mise en oeuvre de l'Accord de l'Uruguay Round et demande au Secrétariat général et aux institutions concernées de l'OCI de concevoir et proposer des programmes d'assistance technique pour aider ceux des pays membres qui pourraient affronter des difficultés en essayant de relever les nouveaux défis qui se posent à eux.

DECIDE que la question des "Expériences des Etats membres de l'OCI en matière de Privatisation" fasse l'objet de séances d'échanges de vues à organiser au cours de la douzième session du COMCEC.

DEMANDE au Comité de suivi à sa douzième réunion d'élaborer le projet d'ordre du jour de la douzième session du COMCEC et de recommander d'autres thèmes pour les séances d'échanges de vues des futures sessions du COMCEC.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités entreprises sous les auspices du COMCEC, la 23ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Conakry, République de Guinée, en décembre 1995 a, entre autres :

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

NOTE avec appréciation, qu'à compter de sa onzième session, le COMCEC sert de plateforme pour les Etats membres, où les ministres chargés de l'Economie peuvent échanger des vues sur les questions d'actualité de l'économie mondiale et que le sujet concernant "les implications de l'Uruguay Round sur les négociations commerciales multilatérales" avait été choisi comme thème de la onzième session du COMCEC.

NOTE également avec satisfaction que le thème "expérience des Etats membres de l'OCI en matière de privatisation" fera l'objet d'échanges de vue lors de la 12ème session du COMCEC qui aura lieu du 2 au 5 novembre 1996 à Istanbul.

Le Secrétariat général a communiqué cette résolution aux Etats membres en les invitant à la mettre en oeuvre et à l'en informer.

c) Coopération dans le domaine de la sécurité
alimentaire et du développement agricole

La sécurité alimentaire constitue l'une des premières priorités du Plan d'Action de l'OCI.

Ce problème de la sécurité alimentaire reste encore préoccupant dans certains Etats membres et notamment les pays africains membres de l'OCI.

En fait, le Secrétariat Général, en collaboration avec la BID, la Banque Africaine de Développement et le Gouvernement Sénégalais, a organisé à Dakar, République du Sénégal, un symposium sur la Sécurité Alimentaire dans les pays islamiques en décembre 1991, en marge de la Sixième Conférence Islamique au Sommet.

Le sixième Sommet islamique, après avoir considéré le rapport de ce symposium de Dakar a :

"exprimé sa satisfaction quant aux recommandations adoptées par ce symposium et aux résolutions annexées à son rapport final.

demandé aux Etats Membres et à toutes les institutions financières économiques et techniques de la Ummah d'aider les pays africains concernés dans la mise en oeuvre de ces recommandations.

invité les Etats Membres à fournir des ressources supplémentaires aux institutions financières concernées en vue de leur permettre d'accroître leur assistance aux Etats africains membres pour la mise en oeuvre rapide et efficiente de leur stratégie nationale pour la sécurité alimentaire."

Le sixième Sommet islamique a également adopté une déclaration sur la "Décennie de la Sécurité Alimentaire" dans les Etats membres.

Immédiatement après le Sommet, le Secrétariat général a communiqué les documents du symposium de Dakar ainsi que les résolutions du Sommet de Dakar aux Etats membres en les invitant à les mettre en oeuvre.

Le Comité ad-hoc de Suivi qui a été établi lors du symposium et qui est présidé par le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique de la République du Sénégal fait de son mieux pour la mise en oeuvre des recommandations du symposium de Dakar sur la sécurité alimentaire dans les pays africains membres de l'OCI. Deux réunions au niveau d'experts et deux au niveau des hauts responsables ont déjà été tenues. Une mission circulaire comprenant le gouvernement du Sénégal, la Banque islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement a déjà visité certains pays en vue de faire l'évaluation de leurs programmes respectifs dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Le Gouvernement de la République Islamique d'Iran a abrité du 14 au 16 janvier 1995 à Téhéran la quatrième Conférence Ministérielle sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole. La réunion a connu une grande participation et a abouti, à des bons résultats.

Les conclusions de la Conférence ministérielle ont été communiquées aux Etats membres, et soumis à la 11ème session du COMCEC tenue à Istanbul (Turquie) en novembre 1995.

Le Comité a souligné l'importance vitale du développement de la sécurité alimentaire et de l'agriculture pour les Etats membres.

Le Secrétariat général a également communiqué les décisions de la 4ème réunion ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole à la 23ème Conférence islamique des Affaires étrangères qui s'est tenue à Conakry, République de Guinée en décembre 1995.

d) Coopération dans le domaine de l'Industrie

Une série de Réunions Ministérielles sur la Coopération Industrielle entre les Etats membres se sont tenues au cours des dernières années.

Plusieurs Projets Conjointes ont été identifiés, étudiés et approuvés par les Etats membres grâce à la collaboration entre l'OCI, la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI), la BID et l'ONUUDI.

Les conclusions des réunions ministérielles, ainsi que les études sectorielles et les recommandations des différents séminaires organisés par la BID, l'ONUUDI et la Chambre Islamique sont toujours communiquées aux Etats membres.

Le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées en collaboration avec les institutions relevant des Nations Unies (ONUDI) continuent à oeuvrer ensemble en vue du renforcement de la coopération entre les Etats Membres dans les domaines du développement industriel et des investissements conjoints.

Conformément à la décision de la troisième Consultation Ministérielle sur la coopération industrielle, tenue en 1987, la BID a organisé une réunion' du "Groupe d'Etude pour la Promotion des Co-entreprises" à Djeddah en novembre 1987, et ledit groupe a examiné dans le détail le mécanisme de promotion des co-entreprises entre les Etats membres, tel que préconisé par les Ministres.

Le COMCEC, lors de sa 5è session, a invité les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du groupe d'étude concernant le mécanisme proposé et à communiquer leurs vues et commentaires à ce sujet au Secrétariat général de l'OCI pour faciliter l'examen de la question à la quatrième Consultation Ministérielle et a également lancé un appel aux Etats membres à abriter la quatrième Consultation ministérielle afin de finaliser ce projet.

Le Secrétariat général n'a pas encore reçu de communication des Etats membres à ce sujet.

La neuvième session du COMCEC " tenue à Istanbul du 1 au 4 septembre 1993 a invité les Etats Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à examiner les recommandations du Groupe d'Etude concernant le mécanisme proposé et à communiquer leurs vues et commentaires à ce sujet au Secrétariat général de l'OCI pour faciliter l'examen de la question à la Quatrième Consultation ministérielle et invite les Etats Membres à abriter la Quatrième Consultation ministérielle afin de finaliser ce projet.

e) Coopération dans le domaine des Transports

La Première Réunion des Ministres des Transports des Etats membres s'est tenue à Istanbul, du 7 au 10 septembre 1987, parallèlement à la troisième session du COMCEC. Les Ministres ont exprimé leur conviction que le secteur des transports constitue un élément important dans le développement de la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques et ont," entre autres, décidé de coopérer dans le développement des secteurs ci-après :

- a) transport routier ;
- b) transport maritime ;
- c) transport ferroviaire ;
- d) la formation dans le domaine des transports ;

Le Secrétariat Général est en contact avec les Etats membres et les agences concernées pour la mise en application de la décision des Ministres des transports.

La onzième session du COMCEC tenue à Istanbul du 5 au 8 novembre 1995 a prié les Etats Membres et les organes concernés de l'OCI de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre des résolutions de la première réunion des Ministres du transport des Etats Membres et invite les Etats Membres à abriter la deuxième réunion des Ministres du transport.

L'Association islamique des armateurs poursuit ses efforts en vue de la création d'une Compagnie maritime internationale dont les promoteurs seraient les opérateurs économiques des Etats membres et qui pourrait desservir la majorité sinon la totalité des ports maritimes de ces Etats. Une telle réalisation contribuerait à la promotion des échanges inter-islamiques.

f) Coopération dans le domaine des Communications

La Première Réunion ministérielle sur les télécommunications s'est tenue en même temps que la quatrième session du COMCEC à Istanbul, Turquie, au mois de septembre 1988.

La vingt-et-unième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a noté avec satisfaction que la seconde réunion ministérielle de l'OCI sur les télécommunications s'est tenue à Bandoung, Indonésie, du 5 au 8 Novembre 1991 et a abouti à des résultats très positifs.

Le Secrétariat général a communiqué les documents de la réunion de Bandoung aux Etats membres en les invitant à les mettre en oeuvre et à l'en informer.

Le Secrétariat Général garde un contact étroit avec le gouvernement indonésien (Président du Comité de Suivi de la seconde réunion de l'OCI sur les Télécommunications) pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la deuxième réunion ministérielle sur les télécommunications.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a :

"PRIS NOTE-, à la lumière du rapport du Secrétaire général de l'OCI, que le rapport et les résolutions adoptées par la deuxième réunion ministérielle sur les communications tenue à Bandung, République d'Indonésie, du 5 au 8 novembre 1991, ont été communiqués aux Etats Membres ainsi qu'aux institutions concernées en vue de leur mise en oeuvre.

EXHORTE les Etats Membres et les organes concernés de l'OCI à prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions des première et deuxième réunions ministérielles sur les communications.

ACCUEILLI avec satisfaction l'offre de la République islamique d'Iran d'abriter la troisième réunion ministérielle sur les télécommunications à une date qui sera communiquée plus tard."

Le Secrétariat général maintient les contacts avec le gouvernement de la République Islamique d'Iran qui vient de fixer la période du mois de juillet 1996 pour la tenue de la 3ème réunion ministérielle de l'OCI sur les télécommunications.

g) Coopération dans le domaine de l'Energie

L'Energie est l'un des domaines prioritaires du Plan d'Action. La Première Réunion Ministérielle des Etats membres sur l'Energie s'est tenue parallèlement avec la cinquième session du COMCEC à Istanbul, Turquie, du 3 au 6 septembre 1989.

Les Ministres de l'Energie des Etats membres, reconnaissant que les questions énergétiques constituent un élément important dans la coopération dans différents domaines entre les Etats membres et que le développement des ressources énergétiques et des réseaux d'électricité mènera au progrès et contribuera au bien-être général des pays islamiques et à leurs intérêts mutuels, ont adopté une résolution générale sur ce point.

Cette résolution recommande entre autres, aux Etats Membres, d'améliorer le rendement des installations énergétiques, d'accélérer le transfert de technologie entre eux dans le domaine énergétique, d'enoccurager la recherche en matière d'énergies nouvelles et renouvelables et de créer des réseaux régionaux inter-connectés dans le domaine de l'énergie électrique.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a prié instamment les Etats Membres et les organes pertinents de l'OCI de prendre les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la Première réunion ministérielle et invite les Etats Membres à abriter la Deuxième réunion ministérielle sur l'Energie.

h) Coopération dans le domaine de l'Infrastructure et des Travaux Publics

La première réunion ministérielle sur l'Infrastructure et les Travaux publics s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, du 6 au 9 octobre 1991 en marge de la septième session du Comité Permanent pour la Coopération économique et commerciale (COMCEC).

Notant avec satisfaction que les pays islamiques détiennent un potentiel considérable et des perspectives de coopération dans le domaine de l'infrastructure et des travaux publics aptes à répondre aux besoins actuels et futures des Etats membres de l'OCI,

Constatant qu'un champ de coopération immense s'ouvre aux pays de l'OCI dans le secteur de l'infrastructure et des travaux publics, consciente de la nécessité de poursuivre l'action relative aux nombreux projets et idées présentés par les Etats membres, la réunion ministérielle a entre, autres, :

exhorté les Etats membres à exploiter tous les voies et moyens de coopération ;

demandé . qu'un chapitre séparé soit consacré aux travaux publics et à l'infrastructure, parmi les secteurs prioritaires, du "Plan d'Action pour le Renforcement de la Coopération Economique entre les Etats Membres".

recommandé d'exploiter les potentialités et les projets existants dans le cadre du système de l'OCI dans ce domaine."

Le Secrétariat général ainsi que le gouvernement de la République de Turquie ont communiqué le rapport et les résolutions de la première réunion -ministérielle sur l'infrastructure et les travaux publics aux Etats membres en les exhortant à mettre en oeuvre les décisions prises par ladite réunion.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a :

AYANT PRIS NOTE des résolutions adoptées par la Réunion ministérielle sur l'infrastructure et les travaux publics tenue à Istanbul du 6 au 9 octobre 1991.

A LANCE un appel aux Etats membres et aux organes concernés de l'OCI pour qu'ils prennent les mesures nécessaires à la mise en oeuvre des résolutions de la première réunion des Ministres de l'infrastructure et des Travaux publics des Etats Membres.

A PRIS NOTE aussi de la proposition de la République d'Indonésie d'incorporer dans le Plan d'Action des dispositons relatives à la coopération dans le domaine de l'infrastructure et du développement rural.

A DEMANDE au Secrétariat général d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des résolutions de la première Réunion des ministres de l'infrastructure et des travaux publics et de soumettre des rapports d'activité à cet effet aux Conférences de l'OCI et du COMCEC."

La République arabe Syrienne a offert d'abriter un séminaire sur les habitations à loyers modérés. Cette question est à l'étude entre le Secrétariat général, le gouvernement de la République de Syrie et le gouvernement de la République de Turquie (en sa qualité de Président du Comité de suivi pour la mise en oeuvre des recommandations de la première réunion ministérielle de l'O.C.I. sur les infrastructures et les travaux publics).

i) Coopération dans les domaines de la Main d'oeuvre et la sécurité sociale

La deuxième réunion du groupe d'experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale tenue à Kuala Lumpur, Malaisie, en octobre 1984, a créé deux Groupes de travail : l'un, pour mettre au point le "Projet d'Accord Bilatéral sur la Sécurité Sociale" et l'autre, le "Projet d'Accord Modèle Bilatéral sur l'Emploi et l'Echange de Main d'Oeuvre". Le Groupe de Travail chargé de la Sécurité Sociale s'est réuni à Amman, Jordanie, en 1985 et a mis au point le projet d'Accord. La réunion du deuxième Groupe de Travail chargé de l'Emploi et de l'Echange de la Main d'oeuvre s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 27 au 29 mai 1988 et a mis au point le Projet d'Accord.

Le Secrétariat Général, tout en faisant parvenir aux Etats membres ces rapports du Groupe de Travail sur l'Emploi et l'Echange de Main d'Oeuvre en même temps que le Projet d'Accord, les a informés que les deux Projets d'Accord seront soumis à la Troisième réunion du Groupe d'Experts sur l'Emploi et la Sécurité Sociale pour examen.

La vingt-et-unième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a exprimé sa satisfaction pour l'offre faite par le gouvernement de la République Arabe d'Egypte d'abriter la réunion du groupe de travail sur l'emploi et l'échange de main d'oeuvre.

Cependant, le Gouvernement de la République arabe d'Egypte a, depuis, informé le Secrétariat général qu'il n'était plus en mesure d'organiser la réunion d'experts sur la main-d'oeuvre et la sécurité sociale.

j) Coopération dans le domaine du tourisme.

La vingt troisième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Conakry, République de Guinée, du 9 au 13 décembre 1995 a adopté une résolution en vue d'encourager la coopération des Etats membres dans le domaine du tourisme.

La Conférence convaincue que le tourisme est un secteur important du développement économique et de la promotion, des échanges culturels et ainsi que du rapprochement entre les

peuples et se référant à la résolution No 28/7-EC (IS) adoptée par la septième Conférence islamique au Sommet, la Conférence a recommandé la convocation dans les meilleurs délais une réunion d'experts dans le domaine du tourisme dans le cadre du COMCEC et du Plan d'action visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

La Conférence a également recommandé aux Etats membres de coopérer dans les domaines ci-après :

élaboration d'articles de publicité et de promotion dans différentes langues,

organisation de semaines touristiques et gastronomiques dans le monde islamique,

produire des films sur les importants monuments historiques dans les pays islamiques,

organisation de voyages collectifs entre les Etats islamiques, en vue de consolider les liens entre les peuples de ces pays,

encouragement des investissements touristiques dans les pays islamiques, et orientation des investisseurs vers la réalisation de projets dans ces pays,

établissement de contacts touristiques, les bureaux d'études spécialisés dans le domaine touristique dans les Etats islamiques.

Le Secrétariat général a communiqué cette résolution aux Etats membres les invitant à la mettre en oeuvre et à l'en informer.

k) Coopération Technique entre les Etats
Membres de l'OIC

La première réunion ministérielle sur la "Coopération Technique" s'est tenue en même temps que la sixième session du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) à Istanbul, République de Turquie, du 7 au 10 octobre 1990.

Cinq réunions des points focaux nationaux des Etats membres sur la coopération technique ont été organisées à Istanbul, entre 1990 et 1994 grâce au financement du gouvernement de la République de Turquie.

Ces réunions ont examiné l'état de la coopération technique entre les Etats membres et ont adopté des recommandations en vue de renforcer cette coopération. Les réunions ont insisté sur la nécessité de renforcer les capacités administratives et financières des points focaux nationaux de coopération technique. Durant les contacts bilatéraux, les programmes de coopération ont été actualisés et de nouveaux programmes ont été élaborés.

Les recommandations des différentes réunions ont été communiquées aux Etats Membres.

La vingt-et-unième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et la neuvième session du COMCEC ont recommandé le renforcement de la coopération technique entre les Etats membres avec un accent particulier sur la formation dans les domaines économique, culturel et social ainsi qu'en matière de formation des formateurs.

La vingt-et-unième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères s'est félicitée de la réponse enthousiaste des Etats membres et des agences nationales et régionales et de leurs dispositions à coopérer avec le Secrétariat général de l'OCI et avec ses agences pour la mise en oeuvre des programmes de coopération technique.

La dixième session du COMCEC tenue à Istanbul du 22 au 25 octobre 1994 a entre autres, :

NOTE avec satisfaction que la réunion des Points Focaux pour la "Coopération Technique (FOPTCIC) se tient régulièrement chaque année à Istanbul et remercie la République de Turquie de l'abriter. Elle apprécie également l'appui soutenu apporté par la Turquie et les institutions de l'OCI, telles que la BID, le CRSEFPI, le CIDC, le CIFTPR et la FISTED qui a largement contribué au succès de ces réunions.

DEMANDE aux Etats membres et aux organes de l'OCI de mettre en oeuvre les Résolutions de la Première Réunion ministérielle sur la Coopération Technique tenue du 7 au 10 octobre 1990 à Istanbul.

NOTE avec satisfaction que la cinquième réunion des Points focaux pour la coopération technique s'est tenue du 13 au 16 mai 1994 à Istanbul.

NOTE avec appréciation que la sixième réunion des Points Focaux pour la coopération technique se tiendra en 1995 en Turquie à une date qui sera communiquée par la suite."

Le Secrétariat général maintient les contacts avec le gouvernement de la République de Turquie au sujet de l'Organisation de la sixième réunion des points focaux nationaux sur la coopération technique.

Le Secrétariat général a soumis des rapports circonstanciés sur l'évolution de la coopération économique entre les Etats membres dans différents domaines à la onzième session du COMCEC

et à la 23ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères qui se sont tenues respectivement à Istanbul, Turquie en novembre 1995 et à Conakry, Guinée en décembre 1995.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les voies et moyens en vue du renforcement de la coopération économique inter-islamique, la 23ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a, entre autres :

EXHORTE les Etats Membres à poursuivre leurs efforts en vue de renforcer la coopération économique entre eux de manière à développer au maximum les complémentarités de leurs économies et à éviter une plus grande marginalisation.

EXHORTE également les Etats membres à entreprendre graduellement toutes les démarches visant à harmoniser le cadre juridique de leurs politiques économiques afin de les adapter aux nouvelles règles commerciales prévues dans le cadre de l'OMC et de favoriser ainsi le développement rapide des échanges entre les Etats membres afin d'atteindre le taux de 20% à la fin de la décennie.

INVITE les Etats membres à dynamiser leurs actions afin de renforcer leur part dans l'économie mondiale par le biais notamment d'une amélioration constante de leur compétitivité internationale dans l'exportation des biens et des services, en adoptant une série de politiques destinées à améliorer leurs infrastructures économiques, maîtriser le secteur des services, accroître la valeur ajoutée et la qualité des produits, diversifier la base de production et créer les conditions d'attraction des investissements étrangers.

La 23ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a SOULIGNE l'importance croissante du secteur des services dans l'économie mondiale et a INVITE les Etats membres à accroître leur coopération technique dans ce domaine.

La Conférence a, par ailleurs, INVITE les Etats membres à déployer des efforts pour renforcer les marchés sous-régionaux et régionaux ainsi que pour relancer les projets d'intégration économique entre pays islamiques en vue de préparer méthodiquement l'avènement d'un Marché commun islamique ou toute autre forme appropriée d'intégration économique.

La 23ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères a enfin AFFIRME que pour la réalisation des objectifs sus-énoncés, le secteur privé dans les pays islamiques doit jouer un rôle central dans la stimulation des relations économiques inter-islamiques et, dans ce contexte, INVITE les Gouvernements des Etats membres à soutenir les actions de promotion économique entreprises par la Chambre islamique de commerce et l'industrie, en particulier en ce qui concerne l'établissement de contacts directs entre investisseurs privés et hommes d'affaires dans les pays islamiques.

Le Secrétariat général a communiqué les résolutions adoptées par la vingt troisième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères aux Etats membres et aux institutions concernées en les invitant à les mettre en oeuvre et à l'en informer.

II - ETAT DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS
DES ACCORDS ET STATUTS

Le Secrétariat général a présenté un rapport détaillé sur l'état de signature et ratification des Accords et statuts approuvés sous les auspices du COMCEC au septième Sommet islamique ainsi qu'à la onzième session du COMCEC et à la vingt troisième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères qui se sont tenues respectivement en novembre 1995 à Istanbul (Turquie) et en décembre 1995 à Conakry (Guinée).

- i) Accord Général de Coopération Economique, Technique et Commerciale entre les Etats membres ;
- ii) Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements entre les Etats membres ;
- iii) Accord cadre sur le système de préférence commerciale entre les Etats membres ;
- iv) Accord de base portant sur le système d'assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements ;
- v) Statuts de l'Union des Télécommunications des Etats islamiques ;
- vi) Statuts du Conseil Islamique de l'Aviation Civile.

Un tableau résumant la situation des signatures et ratifications des Accords/statuts a été a nouveau communiqué aux Etats membres et figure en Annexe à ce rapport.

- i) Accord général sur la coopération économique,
technique et commerciale

L'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale a été approuvé par la huitième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en 1397H (1977). L'accord vise "à encourager le transfert de capitaux et les investissements, l'échange de données, d'expérience, de capacités techniques et technologiques entre les Etats membres et à faciliter l'application d'un traitement égal et non discriminatoire dans les échanges entre lesdits pays tout en accordant une attention particulière aux Etats membres les moins avancés. L'Accord a été signé jusqu'à présent par 38 pays et ratifié par 27. Il est entré en vigueur, le 28 Avril 1981.

ii) Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements

L'Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des investissements entre les Etats membres a été adopté par la douzième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en 1401H (1981). L'Accord détermine les principes de base de la promotion du transfert de capitaux entre les Etats membres et protège leurs investissements contre les risques non commerciaux tout en garantissant le transfert à l'étranger du capital et de ses produits. L'Accord a été jusqu'à présent signé par 22 Etats membres et ratifié par 17 pays. Etant ratifié par plus de dix pays, il est entré en vigueur en février 1988.

iii) Système de Préférences commerciales entre les Etats Membres

Dix huit Etats membres ont déjà signé cet Accord cadre et cinq parmi eux l'ont déjà ratifié comme cela a déjà été indiqué dans la première partie de ce rapport.

La neuvième session du COMCEC a prié le Secrétariat général de l'OCI de contacter les Etats membres en vue d'accélérer les formalités de leur adhésion à l'Accord-cadre et a invité les Etats signataires à commencer à échanger, à titre bilatéral ou par le biais du COMCEC, les listes de concessions respectives qu'ils auront dressées et d'engager des consultations informelles à leur sujet en guise de préalable à leurs futures négociations sur lesdites concessions.

iv) Système de la Société islamique d'Assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements

Cet accord que la Banque islamique de développement est chargée de mettre en oeuvre a été signé par 30 Etats et ratifiés par 10 Etats membres comme indiqué dans la première partie de ce rapport. Il est donc entré en vigueur.

v) Statuts de l'Union des télécommunications des Etats Islamiques (UTEI)

Les statuts de l'Union des télécommunications des Etats Islamiques (UTEI) ont été approuvés par la quinzième Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en 1405H (1984). Les statuts de l'UTEI, ont été signés par 12 Etats et ratifiés par neuf Etats seulement. Ils ne sont pas encore entrés en vigueur.

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

vi) Statuts du Conseil Islamique de
 L'Aviation Civile

Les statuts du Conseil Islamique de l'aviation civile ont été signés par 10 Etats membres et ratifiés par 4 seulement, ce qui n'est pas suffisant pour leur entrée en vigueur.

Au cours de la onzième session du COMCEC qui s'est tenue à Istanbul, Turquie, en novembre 1995, une séance spéciale de signature des Statuts et Accords de coopération économique de l'OIC a été organisée.

Au cours de cette séance, les Statuts et Accords ci-après ont été signés :

a) La Tunisie a signé les Statuts du Conseil de l'Union islamique des Télécommunications,

b) La République islamique d'Iran a signé :

-l'Accord général sur la coopération économique, commercial et technique entre les Etats membres de l'O.C.I.

-l'Accord sur la promotion, la protection et les garanties des investissements

-l'Accord cadre sur le système de préférences commerciale,

-Les Statuts du Conseil islamique de l'aviation civiles,

c) La République de Guinée a signé :

-l'Accord sur la promotion, la protection et les garanties des investissements.

-Les Statuts du Conseil islamique de l'aviation civiles,

-Les Statuts de l'Union des télécommunications des Etats membres de l'OIC,

d) La Gambie a signé :

-l'Accord-cadre sur le système de Préférence commerciale,

-les Statuts de l'Aviation civile des Etats membres de l'O.C.I.,

-Les Statuts du Conseil de l'Union des télécommunications des Etats membres de l'O.C.I.

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

La onzième session du COMCEC a "exhorté les Etats membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les divers statuts et accords de coopération économique mis au point et conclus dans le cadre du COMCEC de le faire dans les meilleurs délais".

Ayant examiné la résolution de la onzième session du COMCEC et le rapport du Secrétaire général sur cette question, le vingt troisième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, tenue à Conakry, République de Guinée du 17 au 20 Rajab 1416 H (9 - 12 décembre 1995) a, entre autres :

1. EXPRIME sa satisfaction pour les efforts du Secrétaire général, de la BID et du COMCEC en vue d'assurer une mise en oeuvre plus expéditive des accords et statuts visant au renforcement de la coopération économique entre les Etats Membres.
2. S'EST FELICITE des initiatives visant à mettre à profit les réunions annuelles du COMCEC pour faire signer les accords/statuts entrant dans le cadre de la coopération inter-islamique et RECOMMANDE que cette pratique soit poursuivie.
3. NOTE avec satisfaction que 16 pays membres ont déjà signé l'Accord Cadre et que 7 l'ont ratifié, et prie instamment les Etats Membres qui ne l'ont pas encore signé et/ou ratifié de le faire dans les meilleurs délais pour le démarrage des négociations afférentes.
4. EXHORTE les Etats Membres qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié les statuts et accords susmentionnés de le faire dans les plus brefs délais.
5. NOTE également avec satisfaction que les Accords portant création de la Société islamique d'assurance des investissements et crédits à l'exportation sont entrés en vigueur à partir du 1er août 1994.
6. EXPRIME ses remerciements et son appréciation pour les efforts déployés par la Banque Islamique de développement pour la création de la Société.
7. INVITE les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier les Accords portant création de la société et à payer leurs souscriptions respectives à son capital afin qu'il puisse être tiré profit des avantages qu'elle présente à la plus vaste échelle possible au sein de l'OIC.

Le Secrétariat général a communiqué cette résolution aux Etats membres en les invitant à la mettre en oeuvre et à l'en informer.

V - LES ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES DES
INSTITUTIONS SPECIALISEES ET INSTITUTIONS
AFFILIEES OEUVRANT AU RENFORCEMENT DE LA
COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE ENTRE LES
ETATS MEMBRES.

La septième Conférence islamique au Sommet a "EXHORTE les Etats Membres à honorer régulièrement leurs obligations financières envers les budgets de ces organismes et à régler le plus rapidement possible leurs arriérés, compte tenu des difficultés financières auxquelles ces organismes font actuellement face et qui les mettent dans l'impossibilité d'accomplir les tâches qui leur sont dévolues, et menacent leur existence même."

Le Sommet a, par ailleurs, "EXHORTE les Etats Membres à tirer profit sur une base contractuelle des services offerts par les organes subsidiaires outre les tâches qui leur sont assignées dans leurs programmes de travail."

Le Secrétariat général a communiqué cette résolution aux Etats membres en les priant de la mettre en oeuvre et à l'en informer.

La onzième session du COMCEC a, entre autres :

PRIS NOTE du rapport du Comité de session sur les activités des organes subsidiaires et institutions affiliées et spécialisées de l'OCI, Comité qui s'est réuni au cours de la onzième session du COMCEC et des recommandations qu'il contient;

Note que les organisations subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées de l'OCI ont pris des mesures en vue d'une coopération plus grande et d'une coordination systématique entre eux pour améliorer leurs méthodes d'échange des informations, entre elles et avec les Etats membres, en vue d'éviter tout double emploi;

APPELLE les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour une participation plus active aux activités des organes subsidiaires et des institutions affiliées et spécialisées de l'O.C.I.;

NOTE avec préoccupation les graves difficultés financières croissante auxquelles les "organes subsidiaires et les institutions affiliées sont en bute en raison du non-paiement des contributions obligatoires par la plupart des Etats membres et de l'accumulation de leurs arriérés;

Annexe VI à OIC/COMCEC-FC/12-96/REP

EXHORTE les Etats membres et leurs Chambres nationales de commerce, qui ne l'ont pas encore fait, à s'acquitter régulièrement de leurs contributions obligatoires et à régler leurs arriérés au titre du budget des organes subsidiaires et de la CICI respectivement.

Le Secrétariat général a présenté un rapport sur les activités des organes et institutions de l'OIC opérant dans le domaine de la coopération économique à la vingt troisième Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères tenue à Conakry, République de Guinée, en décembre 1995. La 23ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères adopté des résolutions conformes à celles déjà adoptées par les Sommets islamiques, les précédentes Conférences islamiques des ministres des Affaires étrangères et le COMCEC en faveur de ces organes et institutions.

Toutes ces résolutions ont été communiquées aux Etats membres ainsi qu'aux organes et institutions concernées en vue de leur mise en oeuvre.

COMCEC12

LISTE DES ETATS AYANT SIGNE ET/OU RATIFIE LES DIFFERENTS ACCORDS ET STATUTS ENTRANT DANS LE CADRE DE LA COOPERATION ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET TECHNIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OIC

NOUVEAUX	Accord Général de Coopération Economique et Commerciale		Accord sur la Promotion, la Protection et la Garantie des Investissements		Accord Cadre sur le Système de Préférence Commerciale		Statuts Général Islamique de l'Association Civile OIC		Statuts Unifiés des Télécommunications des Etats Islamiques LIET	
	Adopté par la Rés. No. 19-E de la 8 ^e ISM Yaoundé/1956		Adopté par la Rés. No. 7/23-E de la 12 ^e ISM Bagdad/1961		Adopté par la Rés. No. 1 du 6 ^e COMEC Istanbul/TURIE 7-10/1960		Adopté par la Rés. No. 16/13-E de la 18 ^e ISM Nancy/NGR 2-25/8/1982		Adopté par la Rés. No. D/15-E de la 15 ^e ISM Sarajevo/1981	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
Algérie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	2/13/80	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Australie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	2/13/80	2/13/80	-	-	-	-	-	-	-	-
Banladesh	13/12/77	23/04/78	-	-	-	-	10/09/80	-
Birmanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Boutan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	13/12/78	-	13/03/82	14/09/83	-	-	-	-	-	-
Chad	13/01/78	02/09/83	25/10/84	-	25/10/84	-	-	-	-	-
Comores	27/04/78	15/01/81	-	-	-	-	-	-	-	-
Cambodge	27/04/78	-	25/03/82	-	-	-	-	-	-	-
Chypre	13/12/77	15/05/78	-	15/12/85	-	-	-	-	11/05/87	05/08/88
Etat des Arabes Unis	13/12/77	1979	22/08/81	1980	-	-	10/05/88	2/08/88	11/05/88	2/03/89
Egypte	13/01/78	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emirat Arabes	13/03/80	-	04/09/83	-	04/11/85	-	04/11/85	-	04/11/85	-
Ethiopie	13/12/77	19/02/81	04/11/85	-	10/03/92	-	04/11/85	-	04/11/85	-
France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indonésie	11/04/79	03/01/80	01/05/83	11/05/84	04/02/92	-	-	-	-	-
Irak	12/07/78	1978	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran	04/11/85	07/11/85	04/11/85	15/03/84	04/11/85	12/05/88	04/11/85	-	04/09/88	15/10/88
Jordanie	13/12/77	10/05/78	-	-	01/02/83	-	2/10/84	-	12/03/88	05/04/88
Koweït	13/12/77	13/05/80	13/11/81	2/04/82	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libye	13/12/77	15/04/78	25/10/84	-	05/02/92	03/11/92	-	-	-	04/11/88
Malaisie	13/05/78	14/01/81	10/03/87	-	-	-	-	-	-	-
Maldives	17/12/77	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	27/04/78	03/03/81	2/05/82	-	-	-	-	-
Mexique	13/01/78	15/04/78	22/11/80	07/03/82	2/03/82	-	-	-	03/12/81	-
Népal	13/11/77	03/05/78	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger	13/05/78	07/03/78	-	-	-	-	03/12/84	-	-	-

NO/LELEAT	Accord Général Constitution Econmique et Comerciale		Accord sur la Boursoie, la Protection et la Garantie des Investissements		Accord Cadre sur le Système de Référence Comerciale		Statuts Général Islamique de l'Aviation Civile CPO		Statuts Union des Télécommu- nications des Ets Islamiques (UEI)	
	Adoptée par la Rés. No. 1/8-E de la 8 ^e IEM Tripoli/LIBE 16-25/1977		Adoptée par la Rés. No. 7/12-E de la 12 ^e IEM Bagdad/IRK 1-5/1991		Adoptée par la Rés. No. 1 du 6 ^e COMCEC Istanbul/LRQUE 7-10/1990		Adoptée par la Rés. No. 16/13-E de la 13 ^e IEM Nawey/NOR 22-23/1992		Adoptée par la Rés. No. 17/15-E de la 15 ^e IEM Sarat/EMN 18-22/1994	
	Signé	Retifié	Signé	Retifié	Signé	Retifié	Signé	Retifié	Signé	Retifié
Algérie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oan	15/04/80	28/04/81	25/11/94	10/12/94	-	-	-	-	-	-
Qatar	08/03/78	-	25/11/87	22/02/87	05/09/83	-	-	-	-	-
Bahreïn	14/01/78	1978	27/12/81	10/07/82	28/10/84	11/10/83	-	1989	-	10/04/85
Émirats	22/04/78	18/03/80	15/03/82	15/03/82	10/03/82	-	22/05/85	...	08/01/87	11/11/85
Qatar	24/03/78	09/09/80	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	14/01/78	27/06/79	27/03/85	17/03/84	10/03/82	-	-	-
Sénégal	23/12/77	28/02/79	17/05/87	30/05/94	09/09/91	30/05/94	17/05/85	04/02/89	17/05/87	04/02/89
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	24/12/78	-	19/12/83	27/11/84	-	-	-	-	-	-
Soudan	14/01/78	-	27/12/81	-	13/05/82	-	04/03/85	-	04/03/83	-
Syrie	04/05/78	15/07/85	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunisie	27/04/78	-	-	-	24/01/82	-	-	-	-	-
Tunisie	27/01/78	13/04/80	10/05/82	11/11/83	27/01/83	-	05/01/85	11/11/83	03/11/85	-
Tunisie	23/12/77	02/07/82	15/07/87	09/02/85	23/09/91	28/11/91	-	-	-	-
Yémen	23/12/77	-	12/05/82	-	-	-	27/10/84	-	25/10/84	-

ACC-STAT
EAW

VII

**RAPPORT DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'OCI SUR LA
MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PLAN D'ACTION
DESTINE AU RENFORCEMENT DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11-13 novembre 1996)

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
DE L'OCI SUR LA
MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PLAN D'ACTION
DESTINE AU RENFORCEMENT DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ENTRE LES ETATS MEMBRES DE L'OCI**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11-13 mai 1996)

Le sixième Sommet islamique avait donné mandat au COMCEC pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie du Plan d'Action en tenant compte des changements intervenus dans le monde depuis l'adoption du premier Plan en 1981. Après une série de réunions organisées sous les auspices du COMCEC, un nouveau Plan a été élaboré. Ce Plan a été approuvé par la dixième session du COMCEC en octobre 1994 et entériné par la septième Conférence islamique au Sommet, tenue à Casablanca, Royaume du Maroc, du 13 au 15 décembre 1994.

La septième Conférence islamique au sommet, avait, entre autres,

1. APPROUVE la stratégie et le Plan d'action visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI adoptés par la Xème session du COMCEC.
2. NOTE AVEC APPRECIATION que la stratégie sur la coopération économique adoptée par le COMCEC favorise la coopération entre les sous-groupements des Etats membres et est basée sur les principes qui mettent un accent sur le rôle du secteur privé, la libéralisation économique, l'intégration à l'économie mondiale et le respect des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles et des obligations internationales des Etats membres.

3. NOTE EGALEMENT AVEC APPRECIATION que le Plan d'action est un document de politique générale et flexible, pouvant être amélioré au fur et à mesure de sa mise en application conformément aux dispositions prévues dans son chapitre sur le suivi et la mise en application.
4. RECONNU la nécessité urgente de mettre en application le Plan d'action visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI, conformément aux principes et aux modalités de fonctionnement de la stratégie et les procédures prévues dans le chapitre sur le suivi et la mise en application.
5. APPELLE les Etats membres à accueillir, dans les meilleurs délais, la réunion du Groupe intersectoriel d'experts prévue dans le chapitre sur le suivi et la mise en application du Plan d'action.

Le Secrétariat général a présenté un rapport sur l'évolution de la mise en oeuvre du nouveau Plan d'Action à la 11^e session du COMCEC tenue à Istanbul au mois de novembre 1995.

Au cours des débats sur la question, le comité a examiné les aspects techniques et organisationnels de la tenue de la réunion intersectorielle qui doit couvrir les dix domaines fixés par le Plan d'action. A cet égard, le Comité a estimé qu'au lieu de tenir une réunion intersectorielle pour faire démarrer la mise en oeuvre du Plan d'action, il s'avérerait sans doute plus judicieux de tenir plus d'une réunion, pour examiner soit un domaine donné, soit un certain nombre de domaines interdépendants à la fois, sur une base prioritaire. Le Comité a invité tous les Etats membres à accueillir les réunions sectorielles et intersectorielles.

La onzième session du COMCEC a, par ailleurs :

APPRECIÉ l'offre de la République arabe d'Égypte d'abriter les deux réunions sectorielles des Groupes d'Experts respectivement dans les domaines du transport et des communications, et du développement alimentaire, agricole et rural, fixés par le Plan d'action.

ACCUEILLE avec satisfaction l'offre de la République islamique du Pakistan d'abriter une réunion sectorielle dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action.

Le Secrétariat général est en contact avec les gouvernements de la République arabe d'Égypte et de la République islamique du Pakistan, respectivement, en vue de fixer les dates de ces réunions.

Le Secrétariat général a présenté un rapport sur l'évolution de la question à la 23ème Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères tenue à Conakry, République de Guinée au mois de décembre 1995. La Conférence a apprécié les efforts fournis dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'Action et a invité les Etats membres et les institutions concernées de l'O.C.I. à ne ménager aucun effort pour assurer une mise en oeuvre rapide et effective du Plan au profit de la Oummah islamique.

VIII

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA DOUZIEME SESSION DU COMCEC**

**tel que recommandé par la
Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 11-13 mai 1996)

Original : Anglais

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA DOUZIEME SESSION DU COMCEC
(Istanbul, 2-5 novembre 1996)**

1. Séance d'ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Secrétariat général de l'OIC.
4. Rapport du Comité de suivi.
5. Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC.
6. Rapport de la BID sur la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation.
7. Rapport de la CICI sur la troisième Réunion du secteur privé dans les pays membres de l'OIC.
8. Rapport du Comité de session.
9. Projet de Statuts de l'Organisation de normalisation et de métrologie des pays islamiques (ONMPI).
10. Echange de vues sur l'"Expérience des Etats Membres de l'OIC en matière de privatisation".
11. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques.
12. Questions diverses.
13. Adoption des résolutions de la douzième Session du COMCEC.
14. Date de la treizième Session du COMCEC.
15. Séance de clôture.

IX

**DISCOURS DE CLOTURE
DE S.E. UFUK SÖYLEMEZ
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 13 mai 1996)

Original : Turc

**DISCOURS DE CLOTURE
DE S.E. UFUK SÖYLEMEZ
MINISTRE D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRESIDENT DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC**

**Douzième Réunion du Comité de suivi
du COMCEC**

(Istanbul, 13 mai 1996)

Honorables membres du Comité de suivi,

Honorables délégués,

Nous voici arrivés au terme de la douzième Réunion du Comité de suivi qui s'est tenue ces trois derniers jours. Je voudrais à cette occasion exprimer mes vifs remerciements et mon appréciation aux honorables membres du Comité pour leur esprit de coopération et pour leur précieuse contribution au succès de cette réunion.

Qu'il me soit également permis d'exprimer mon appréciation et toute ma gratitude au Secrétariat général de l'OCI pour l'intérêt et l'appui qu'il accorde à notre réunion, ainsi qu'aux institutions de l'OCI qui s'acquittent de la tâche qui leur est assignée avec dévouement et avec succès.

J'estime que les recommandations auxquelles ont abouti nos délibérations au cours de la réunion accroîtront l'efficacité des activités du COMCEC et contribueront à la mise en oeuvre des projets et des points de son ordre du jour.

Une autre question que j'aimerais souligner à cet égard est la nécessité de mettre en oeuvre, dans les meilleurs délais, le nouveau Plan d'action, conformément aux principes énoncés dans la Stratégie de coopération économique. Il importe donc de tenir des réunions sectorielles d'experts pour arrêter des projets. Je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements à la République arabe d'Egypte et à la République islamique du Pakistan pour leur offre d'accueillir des réunions sectorielles cette année.

Nous avons également examiné, au cours de cette réunion, l'organisation de la séance d'échange de vues au sujet des expériences de privatisation des Etats membres de l'OIC qui se tiendra dans le cadre de la session prochaine du COMCEC. J'estime que cet événement représente une occasion importante pour échanger les expériences dans ce domaine d'intérêt mondial.

Pour conclure, j'aimerais remercier à nouveau tous les participants pour leur intérêt soutenu et leur participation active. J'aimerais de même remercier tout le personnel technique et administratif, ainsi que les interprètes et les traducteurs pour leur dévouement dans leur tâche.

Espérant vous revoir en novembre à l'occasion de la douzième Session du COMCEC, je vous souhaite un bon voyage de retour.